

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2022

Aujourd'hui quinze novembre deux mil vingt-deux, à dix-huit heures, heure légale, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Benoît DIGEON, Maire, les Membres du Conseil Municipal dont les noms suivent :

Présents : Mme Nelly DURY, M. Philippe VAREILLES, Mme Sylviane HOUDRÉ, M. Philippe MALET, Mme Françoise CHESNOY, M. Charles TERRIER, Mme Nadia GUITARD, M. Dominique DELANDRE, Mme Valérie CHARLES, Mme Joëlle VATRIN, M. Jean-René COQUELIN, Mme Dominique BABIN, M. Jacques Éric DELATRE, M. Fabrice BOUSCAL, M. Vincent LAZZAROTTO, M. Fabien LEON, M. Thomas DAVID, M. Thierry JOLLY, M. Christophe BELABBES, Mme Céline HEBERT, Mme Éline LEROY, M. Olivier MASSON, M. Bruno NOTTIN, M. Alphonse PROFFIT.

Ont donné délégation de vote :

- M. Fabrice BOUSCAL à M. Benoît DIGEON
- Mme Nora MEZIANE à Mme Nadia GUITARD
- Mme Delphine DECHAMBRE à Mme Nelly DURY
- Mme Caroline BOURRY à Mme Françoise CHESNOY
- Mme Marine SCHEFFER à Mme Sylviane HOUDRÉ
- Mme Marine POUILLET à Mme Valérie CHARLES

Absents : M. Thierry COLLARD, Mme Mélanie LETOURNEUR, Mme Laure LAHAYE.

* * *

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose Madame Dominique BABIN comme secrétaire de séance qui procède à l'appel nominal.

Une observation a été formulée, sur l'absence sur le PV du 12 septembre 2022 de Madame Eline LEROY. Il soumet au vote le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2022 qui est adopté à l'unanimité.

Il a procédé ensuite à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

*
* *

Monsieur le Maire :

Mesdames, messieurs, il y a un addendum, la dernière question qui sera traitée avec Mme HOUDRÉ qui est sur le contrat primOT.

* *
*

**RAPPORT DU MAIRE SUR LES DÉCISIONS PRISES
DEPUIS LA SÉANCE DU CONSEIL DU 12 SEPTEMBRE 2022**
*en vertu de la délégation du Conseil Municipal
au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales*

J'ai signé les marchés, accords-cadres et avenants suivants dans le cadre de la délégation que m'a confiée le Conseil Municipal par délibérations en date du 15 juillet 2020 (article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) et du 27 octobre 2014 concernant APPROLYS.

Du 20 octobre 2022 au 7 novembre 2022

MARCHÉS EN PROCÉDURE ADAPTÉE

ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR – REORGANISATION DU SITE : BATIMENT ET REFECTOIRE

Lot n°2 : Gros-œuvre

Modification de marché n°1 (avenant) – Travaux en plus et moins-values

Sté REVIL

45700 PANNES

Montant : 22 437.80 € H.T.

Date de notification : 21/10/2022

ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR – REORGANISATION DU SITE : BATIMENT ET REFECTOIRE

Lot n°5 : Couverture zinc

Modification de marché n°1 (avenant) – Travaux en plus-values

Sté BORDILLON

45500 GIEN

Montant : 157.00 € H.T.

Date de notification : 28/10/2022

ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR – REORGANISATION DU SITE : BATIMENT ET REFECTOIRE

Lot n°7 : Enduit

Modification de marché n°1 (avenant) – Travaux en plus-values

Sté GATINAIS RAVALEMENT

45270 BELLEGARDE

Montant : 2 163.00 € H.T.

Date de notification : 21/10/2022

ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR – REORGANISATION DU SITE : BATIMENT ET REFECTOIRE

Lot n°9 : Menuiseries extérieures acier et aluminium

Modification de marché n°1 (avenant) – Travaux en plus et moins-values

Sté METAL ALU CENTRE

45700 VILLEMANDEUR

Montant : 11 446.00 € H.T.

Date de notification : 25/10/2022

ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR – REORGANISATION DU SITE : BATIMENT ET REFECTOIRE

Lot n°10 : Serrurerie

Modification de marché n°1 (avenant) – Travaux en plus-values

Sté METAL ALU CENTRE

45700 VILLEMANDEUR

Montant : 8 960.00 € H.T.

Date de notification : 25/10/2022

ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR – REORGANISATION DU SITE : BATIMENT ET REFECTOIRE

Lot n°11 : Menuiseries intérieures

Modification de marché n°1 (avenant) – Travaux en plus-values

Sté AFL FOESSEL

45200 AMILLY

Montant : 3 650.86 € H.T.

Date de notification : 21/10/2022

ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR – REORGANISATION DU SITE : BATIMENT ET REFECTOIRE

Lot n°13 : Plafonds suspendus

Modification de marché n°1 (avenant) – Travaux en plus-values

Sté BIDET

45700 PANNES

Montant : 388.50 € H.T.

Date de notification : 21/10/2022

ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR – REORGANISATION DU SITE : BATIMENT ET REFECTOIRE

Lot n°14 : Plomberie, sanitaires

Modification de marché n°1 (avenant) – Travaux en plus-values

Sté U.T.B

45700 VILLEMANDEUR

Montant : 6 944.84 € H.T.

Date de notification : 24/10/2022

ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR – REORGANISATION DU SITE : BATIMENT ET REFECTOIRE

Lot n°15 : Chauffage, ventilation

Modification de marché n°1 (avenant) – Travaux en plus-values

Sté U.T.B

45700 VILLEMANDEUR

Montant : 2 893.81 € H.T.

Date de notification : 21/10/2022

ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR – REORGANISATION DU SITE : BATIMENT ET REFECTOIRE

Lot n°16 : Electricité, éclairage

Modification de marché n°1 (avenant) – Travaux en plus-values

Sté HAMEL

45700 MORMANT SUR VERNISSON

Montant : 8 728.57 € H.T.

Date de notification : 21/10/2022

ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR – REORGANISATION DU SITE : BATIMENT ET REFECTOIRE

Lot n°17 : Carrelage

Modification de marché n°1 (avenant) – Travaux en plus et moins-values

Sté NEYRAT

45700 PANNES

Montant : 16 332.01 € H.T.

Date de notification : 21/10/2022

ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR – REORGANISATION DU SITE : BATIMENT ET REFECTOIRE

Lot n°18 : Peinture

Modification de marché n°1 (avenant) – Travaux en plus-values

Sté NEYRAT

45700 PANNES

Montant : 3 541.39 € H.T.

Date de notification : 21/10/2022

MISE EN SECURITE INCENDIE ET PMR DU CENTRE NELSON MANDELA

Lot n°1 : Gros-œuvre, Etanchéité

Modification de marché n°1 (avenant) – Travaux en plus et moins-values et prolongation du délai d'exécution

Sté REVIL

45700 PANNES

Montant : 26 987.72 € H.T.

Date de notification : 27/10/2022

MISE EN SECURITE INCENDIE ET PMR DU CENTRE NELSON MANDELA
Lot n°2-1 : Menuiseries extérieures, Serrurerie
Modification de marché n°1 (avenant) - Travaux en plus et moins-values et prolongation du délai d'exécution
Sté METAL ALU CENTRE
45700 VILLEMANDEUR
Montant : 3 426.00 € H.T.
Date de notification : 27/10/2022

MISE EN SECURITE INCENDIE ET PMR DU CENTRE NELSON MANDELA
Lot n°2-2 : Menuiseries intérieures
Modification de marché n°1 (avenant) - Travaux en plus et moins-values et prolongation du délai d'exécution
Sté AFL FOESSEL
45200 AMILLY
Montant : 10 672.39 € H.T.
Date de notification : 28/10/2022

MISE EN SECURITE INCENDIE ET PMR DU CENTRE NELSON MANDELA
Lot n°3 : Plâtrerie, faux plafonds
Modification de marché n°1 (avenant) - Travaux en plus et moins-values et prolongation du délai d'exécution
Sté AMG
45120 CHALETTE SUR LOING
Montant : 908.50 € H.T.
Date de notification : 27/10/2022

MISE EN SECURITE INCENDIE ET PMR DU CENTRE NELSON MANDELA
Lot n°4 : Plomberie, sanitaires
Modification de marché n°1 (avenant) - Travaux en plus et moins-values et prolongation du délai d'exécution
Sté DECHAMBRE
45220 DOUCHY - MONTCORBON
Montant : 2 342.82 € H.T.
Date de notification : 27/10/2022

MISE EN SECURITE INCENDIE ET PMR DU CENTRE NELSON MANDELA
Lot n°5 : Electricité
Modification de marché n°1 (avenant) - Travaux en plus et moins-values et prolongation du délai d'exécution
Sté NORMIELEC
45510 VIENNE EN VAL
Montant : 7 840.31 € H.T.
Date de notification : 28/10/2022

MISE EN SECURITE INCENDIE ET PMR DU CENTRE NELSON MANDELA
Lot n°6 : Carrelages, faïences, peinture
Modification de marché n°1 (avenant) - Travaux en plus et moins-values et prolongation du délai d'exécution
Sté NEYRAT
45700 PANNES
Montant : 6 456.64 € H.T.
Date de notification : 27/10/2022

APPELS D'OFFRES OUVERTS

SOCLE NUMERIQUE - ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE

Lot n° 1 - PC enseignants

Accord-cadre à bons de commande pour une durée d'1 an

Sté PSI PARIS

91 120 PALAISEAU

Montant minimum : 7 000.00 € H.T. / Montant maximum : 18 000.00 € H.T.

Date de notification : 28/10/2022

SOCLE NUMERIQUE - ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE

Lot n° 2 - PC élèves et armoires de charge pour PC élèves

Accord-cadre à bons de commande pour une durée d'1 an

Sté PSI PARIS

91 120 PALAISEAU

Montant minimum : 80 000.00 € H.T. / Montant maximum : 118 000.00 € H.T.

Date de notification : 28/10/2022

SOCLE NUMERIQUE - ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE

Lot n° 3 - Vidéoprojecteur interactif et support mural

Accord-cadre à bons de commande pour une durée d'1 an

Sté PSI PARIS

91 120 PALAISEAU

Montant minimum : 20 000.00 € H.T. / Montant maximum : 45 000.00 € H.T.

Date de notification : 28/10/2022

SOCLE NUMERIQUE - ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE

Lot n° 4 - Matériel de réseautique

Accord-cadre à bons de commande pour une durée d'1 an

Sté GROUPE LDLC

69578 LIMONEST

Montant minimum : 3 000.00 € H.T. / Montant maximum : 8 000.00 € H.T.

Date de notification : 25/10/2022

MARCHÉS PASSÉS SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLES

Néant

ACCORD CADRE/MARCHÉ SUBSÉQUENT - APPROLYS

Néant

*

**

Monsieur le Maire :

Reprenez votre feuille, parce qu'il y a vraiment un changement substantiel, il y en a 4 pages (Monsieur le Maire procède à la lecture des demandes) et des procédures de marchés (Monsieur le Maire procède à la lecture des marchés). Voilà tout ce que je vais vous montrer aujourd'hui. Désolé pour ce retard, mais tout cela a été pris dans le budget de cette année. Pas de remarques ? Je vous remercie.

**

*

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DU SERVICE PUBLIC DÉLÉGUÉ DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE CALORIFIQUE

La Ville de Montargis a délégué la gestion des services publics suivants : le réseau de chaleur urbain.

L'article L.3131-5 du Code de la commande publique dispose : « *Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services* ».

Le concessionnaire du réseau de chaleur a adressé à la Ville le rapport d'activité de ce service pour l'année 2021.

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les rapports d'activité des contrats de concession pour l'année 2021 ont été présentés à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) qui s'est tenue le jeudi 10 novembre 2022.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L.3131-5 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1413-1 ;

Considérant que la Ville de Montargis a concédé la gestion des services publics suivants : le réseau de chaleur urbain ;

Considérant le rapport annuel établi pour l'exercice 2021 par MONTARGIS ÉNERGIES, délégataire du service public de distribution d'énergie calorifique ;

Considérant que le rapport d'activité du contrat de concession pour l'année 2021 a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, qui s'est réunie le 10 novembre 2022 ;

Et Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel du service public de distribution d'énergie calorifique pour l'exercice 2021.

*
* *

Monsieur le Maire :

À partir du mois d'octobre 2021, l'unité de valorisation énergétique d'Amilly a été raccordée au réseau de chaleur de Montargis, c'est-à-dire que les quatre ou cinq kilomètres ont été faits et sont raccordés à l'usine. Donc au dernier trimestre, c'est-à-dire octobre novembre, décembre, elle est connectée avec le nouveau système, ce qui fait que maintenant, au lieu d'avoir 40 % de gaz, on n'a plus que 10 % de gaz sur la chaufferie de la chaussée, ce qui est une certaine garantie pour le moment par rapport au prix du gaz, qui est quand même parti d'une manière libre, on le regardera tout à l'heure.

On va donc vous parler de l'historique contractuel du réseau. Il date du 7 décembre 2019. Le délégataire a pris en charge le service public de production, fourniture, transport et distribution de chaleur d'eau sur un périmètre fixé à l'article huit. Un avenant numéro un a été signé en date du 12 juillet 2021, qui a objet de traiter la perception et usage des certificats d'économie d'énergie, les CEE, qui peuvent être délivrés soit au titre des travaux réalisés par le délégataire du réseau de chauffage à l'Unité de Valorisation Énergétique des Déchets (UVED) d'Amilly, soit au titre du raccordement des nouveaux bâtiments au réseau de chauffage. On a utilisé cela dans les deux cas.

Vous avez l'organigramme de Dalkia avec Montargis Énergie. Donc le réseau fait 8,6 kilomètres. Il y a 3 000 logements desservis, 40 sous-stations, 2 000 tonnes de CO2 évitées, 1 720 000 € de chiffre d'affaires pour 2020 et cinq personnes travaillent chez Dalkia.

Nous avons trois chaudières gaz et fioul. Une de 2,5 MW thermique et deux de 6 MW thermique, une chaudière gaz à 2,2 MW thermique, et une de 2 MW électrique - c'est la cogénération - et deux chaudières biomasse : une de 1,5 MW thermique et l'autre de 2,5 MW thermique. Celle de 1,5 sera probablement changée d'ici un an ou deux : si on fait évoluer notre réseau vers le centre-ville, la caserne et le port, on aura besoin de renforcer le réseau.

Je vous le dis là, c'est à titre informatif, on aurait normalement une deuxième chaudière biomasse de 2,5 qui permettrait d'augmenter puisqu'il faudra quasiment qu'on double à ce moment-là, la puissance de Montargis et l'échangeur d'Amilly, qui fait 5,5 mégawatts.

Les pertes de réseau sont de 15 %, en amélioration par rapport à 2020. Le rendement global des chaufferies est cohérent par rapport à l'année précédente. Le taux des énergies irrécupérables est de 66,9 %. Il permet aux abonnés de bénéficier d'un taux de TVA réduit à 5,5 %. Nous allons passer en EnR&R à 90 % l'année prochaine, avec le fait d'avoir branché l'UVED d'Amilly. Les équipes du délégataire ont maintenu une qualité de service et sont restées mobilisées malgré la crise. Il y a eu des renouvellements des équipements de protection individuelle, pas d'accidents de travail, réunion mensuelle de sensibilisation à la sécurité auprès des collaborateurs, campagne régionale de sensibilisation à la sécurité, sensibilisation des techniciens au Covid-19.

Concernant les travaux de gros entretien de renouvellement, nous avons remplacé des valves du régulateur, un extracteur de fumée, des pièces d'usure. Le pont roulant et le grappin sont toujours entretenus et remis en état. Pour les chaufferies gaz, il y a des pièces constructeurs et chaudières, deux remises en état de pompes du réseau numéro trois, puisque le réseau est divisé en plusieurs secteurs. Remplacement de pièces adoucisseurs et du calorifuge. Réparation des fuites au parking CCAS, celui devant les 4 Saisons. L'emplacement de vannes d'isolement primaire en sous-stations, des échangeurs avec Valloire et avec la sous-station de la maison du département. Optimisation du réseau d'eau chaude sanitaire en sous-station : ils ont changé des bouteilles d'eau chaude sanitaire.

Mise en service du réseau Interconnexion le 5 octobre, reliant la nouvelle sous-station avec l'UVED à la chaufferie comprenant un raccordement de six nouveaux abonnés que l'on a vu tout à l'heure. Donc la mise à niveau des six sous-stations situées sur le réseau d'interconnexion comprend la mise en place de places de Climaskid dans les sous-stations en substitution des chaudières gaz sur les sites de parc 1, Chautemps, IME Papillon Blanc, IME Cantine, Nelson-Mandela et en substitution du réchauffeur électrique à la piscine Girardy. La mise en place d'une télégestion dans les six sous-stations : automation, télérelève. C'est très bien fait, il y a un compteur d'énergie, comme ça, ils arrivent à voir quelle est la consommation.

Vous avez un chiffre d'affaires de 1 720 000 €. Vous avez le nombre de mégawatts qui ont été livrés : 22 689 MW. Ce qui est à droite, marqué CEP, c'était le compte d'exploitation prévisionnel, donc à comparer aux 22 000, on est dans les clous. Ensuite, puissance souscrite, 13 000, alors qu'on avait 14 351, donc on n'est pas très loin. La subvention ADEME apparaît en bas avec 16 111 €, 1 250 000 € sont étalés sur la durée de la convention. C'est pour cela parce qu'il y a une somme de 1 250 000 € et l'autre de 16 111 €, c'est-à-dire un prorata temporis, je pense, avec les trois mois de fonctionnement. Et l'autre, ce sont les recettes électriques de cogénération, à 689 000 €. Donc ça, c'est une bonne surprise : la cogénération a rapporté 689 000 €, moins les achats de gaz correspondant, bien entendu.

On passe aux charges P1. Les charges bois sont passées de 150 000 € à 343 000 €. Les charges d'UVED ne sont que de 69 000 € pour un trimestre. Pour le gaz de la cogénération, on est passé de 284 000 € à 392 000 €. Le gaz de la chaufferie d'appoint est passé de 66 000 € à 388 000 €. C'est l'envolée du prix du gaz, donc, c'est vous dire qu'il faut qu'on soit très attentifs à tout ça, même maintenant, avec une part congrue de 10 à 15 % de gaz, on a une explosion du tarif du gaz qui est quand même inquiétante. Le P2, c'est toutes les autres charges qu'il peut y avoir.

Le coût du personnel est un peu plus fort parce que je crois qu'ils ont fait moins d'appels à des structures extérieures. Je crois qu'il y avait des intérimaires l'an dernier. Les redevances sont quasiment les mêmes et l'occupation du domaine public aussi. Il y avait un petit rappel, je pense, qui a été fait.

Ensuite la biomasse. Les dépenses de gros entretien de renouvellement, il n'y a pas tellement de travaux là-dessus, vous voyez que cela reste assez raisonnable. Les autres charges, dotation aux provisions, il n'y a rien. L'amortissement s'envole, bien sûr, puisque maintenant il y a la reprise de la nouvelle installation qui est prise prorata temporis. Et puis les charges financières qui passent de 41 000 à 100 000 €, ce sont les frais d'emprunt. (M. BOUSCAL arrive). Résultats avant impôt, on passe de - 38 000 à + 224 000. Participation aux salariés, 48 000 €, et l'impôt sur les sociétés, 70 000 €. Cela fait un résultat net de 105 000 €.

Ensuite, c'est la note sur les amortissements. Donc vous avez la soule de l'ancien contrat. On a repris la somme de 2 758 000 €, qui est la valeur reprise de l'ancien contrat, ce qui était non amorti. Donc on a des amortissements à 68 000 € et des amortissements d'exercice de 137 000 €, ce qui fait une valeur résiduelle de 2 552 000 € pour cette fameuse soule. Le reste, ce sont les investissements qui ont été faits. Donc les 5 150 000 €, c'est l'investissement des quatre kilomètres de tuyaux. La subvention de l'ADEME est de 1 250 000 €, donc il reste 3 900 000 € à amortir. L'amortissement de l'exercice est de 42 000 €, c'est l'amortissement cumulé, et donc on est à 3 857 000 € de valeur résiduelle. Voilà, c'est tout à fait clair.

Ensuite la courbe des coûts : Depuis 2005, on avait le contrat de base, c'est la courbe noire. Si on avait gardé le système de 2005, on serait là-haut, à 254,91. La plus haute, c'est ça. Le deuxième, c'est le prix du gaz, c'est ce qu'on appelle le PEG, le prix moyen du gaz. C'est la jaune, la deuxième, qu'on ne voit pas très bien. Donc c'est le prix actuel du gaz. On est beaucoup plus cher maintenant. On était à 100, 115 ou 120 à peu près, maintenant, on est à plus que 200, c'est assez inquiétant. Ensuite, vous avez la courbe verte qui était la courbe que nous avions jusqu'à l'année dernière. Donc c'est la courbe normale. On mesurait l'écart entre cette courbe-là qui est à peu près à 80, on mesure l'écart avec les 254, donc il y avait déjà un gain important. Et vous avez le petit barreau tout seul avec les deux petits points noirs

en bas. Ça, c'est la nouvelle courbe de chauffage, avec l'UVED d'Amilly. Vous voyez qu'on est nettement en dessous, mais malheureusement, tout ça va se retrouver gommé avec les augmentations que l'on va connaître. Mais heureusement qu'il y a des limitations qui vont être faites, notamment pour la situation du prix du gaz puisque le gaz s'est encore envolé. J'espère que ça va être réglé dans l'année qui vient et que le gaz retrouvera un prix normal, ce qui serait pour nous beaucoup plus confortable. Donc actuellement, on est à 93,89 €, c'est le prix du mégawatt. Sinon on serait à 110 € au lieu de 93 € et on serait à 254 € pour l'autre cas.

Pas de visite organisée cette année. Les nouveaux clients sont : le Parc, La Venerie, La Boisserie. On a des projets de raccordements sur Pasteur. Le lycée en forêt, ce n'est pas évident, mais bon, ils le pensent. Et extension du réseau sur la partie du port Gudin, cœur de ville, c'est-à-dire le port, je vous l'ai dit tout à l'heure. Un schéma thermique a été réalisé par une société qui s'appelle Itherm il y a trois ans, puisque les communes qui ont un réseau de chauffage urbain étaient obligées d'avoir un schéma thermique de chauffage urbain. Donc on va le remettre à jour. Nous avons eu une importante réunion avec Dalkia et Itherm il y a deux semaines pour évoquer justement l'arrivée côté ouest de la ville, puisqu'il faut passer le canal. Après, on redistribuera pour le centre-ville et on pourra monter à Kennedy puisqu'il y a énormément d'immeubles à distribuer pour assurer une sécurité et une qualité de chauffage pour tous les habitants des immeubles collectifs. La Sirène est vraiment un lieu très privilégié par Dalkia. Et puis on pourra monter pour alimenter tous les immeubles du Plateau. Il y a du travail à faire.

Donc on en est là. Je vous remercie. S'il y a des questions, je veux bien essayer de répondre. Monsieur NOTTIN.

Monsieur NOTTIN :

Difficile de s'y retrouver cette année avec une nouvelle DSP, la vente d'électricité à EDF pendant seulement trois mois, le raccordement depuis l'usine de valorisation énergétique d'Amilly seulement depuis octobre 2021 et l'explosion des tarifs de l'énergie. Néanmoins, on voit quelques remarques à faire. La première, c'est que les frais de gestion de Dalkia France restent beaucoup trop élevés. Ça, malheureusement, ça ne change pas : plus de 152 000 € et en augmentation de près de 7 %. Alors, on sait que sous cette rubrique, Dalkia France nous facture les frais de siège du groupe Veolia à hauteur de 6,6 % du chiffre d'affaires. Plus le chiffre d'affaires augmente, plus le groupe Dalkia France ponctionne et s'en met plein les poches sur le dos des Montargois, notamment les locataires et résidents de la chaussée, enfin, les abonnés en général. Rappelons que ces frais de siège englobent aussi une partie de la rémunération des actionnaires de Dalkia Veolia. Comment croire sérieusement qu'une concession comme la nôtre, dont le résultat net n'est positif que de 105 000 €, puisse engendrer plus de 152 000 € de frais de gestion ? Ce transfert d'argent vers la maison mère plombe les comptes de la concession et permet de masquer la réalité des bénéfices réalisés par Montargis Énergies et donc Dalkia et de payer ainsi, de façon tout à fait légale, moins d'impôts. Si la mairie jouait son rôle, il y aurait là des dizaines de milliers d'euros à récupérer pour faire baisser les factures des Montargois. Ces 152 000 € représentent plus de 21 % du montant total des factures de chauffage et d'eau payées par les abonnés. En récupérer la moitié permettrait de baisser de plus de 10 % leur facture de chauffage.

Deuxième remarque. Les montants consacrés à la sous-traitance sont très élevés, à près de 60 000 €. Dans la version officielle vendue par Dalkia, les frais de siège correspondraient à la mutualisation de certains services avec la maison mère. Si c'est vrai, pourquoi autant de frais de sous-traitance ? Même les dirigeants de Dalkia avaient affirmé, lors de la commission d'usagers des services publics déléguée en 2021, que les frais de sous-traitance correspondent, je cite, « à tout ce qui nécessite des spécialistes, tout ce qu'on ne sait pas faire nous-mêmes, tout ce qui demande une main-d'œuvre spécialisée ».

Cela remet sérieusement en cause l'argument selon lequel il faut confier la gestion privée, car il faudrait des compétences que le public n'aurait pas. De plus, Dalkia n'a jamais été transparent. Nous exigeons en effet depuis des années les factures détaillées, car il vous faut nous prouver que tous ces entreprises sous-traitantes et intervenants extérieurs ne sont pas liés directement ou indirectement à Dalkia ou Veolia, mais jusque-là, nous n'avons jamais pu les obtenir.

En ce qui concerne les provisions Montargis Énergies, vous l'avez rappelé, a provisionné une dotation aux amortissements de caducité soulté d'un montant de 138 000 € en 2021, soit 206 000 € en deux ans. Cette dotation aux amortissements couvre les investissements repris de l'ancien contrat à leur valeur résiduelle nette au 30 juin 2020 pour 2 758 000 €. Il s'agit d'une garantie pour provision totale afin de renouveler, pendant la durée du contrat, les installations confiées au début de celui-ci. À compter de 2021, 138 000 € sont ainsi provisionnés chaque année pour arriver à la somme de 2 758 000 € en 2040. On doit donc en déduire que Dalkia envisage de tout remettre à neuf à la fin du contrat. Il faudra être vigilant. Il y a eu de plus en 2021 une dotation aux amortissements des nouveaux investissements liés à l'UVE d'Amilly pour 58 570 €. Ces sommes sont considérables. De façon générale, concernant les provisions, Montargis Énergies doit nous prouver chaque année, et le maire doit l'exiger, que les sommes provisionnées pour des travaux de renouvellement, par exemple, ont bien été utilisées dans ce but. Si elles ne l'ont pas été, ces sommes doivent de nouveau apparaître dans le bilan. Rappelons que pour obtenir ce nouveau contrat, Montargis Énergies a utilisé les sommes considérables provisionnées depuis

des années pour financer l'investissement de l'actuel contrat, estimé à 5 millions. Il est également fort probable que ces sommes aient servi à financer le droit d'entrée de 2,7 millions d'euros dans la nouvelle délégation. Cela ne devra plus se produire dans l'actuel contrat de DSP. Les sommes provisionnées doivent être utilisées pour renouveler les installations et non pas pour se constituer un trésor de guerre afin d'obtenir un futur marché avec la ville, la future soule notamment de 606 000 €, en étouffant ainsi la concurrence.

Rappelons que nulle part dans ce nouveau contrat n'est mentionné le moindre chiffre de baisse des tarifs, bien loin de ce que vous avez annoncé. Pire, il est même écrit page 20 des données financières du rapport que les investissements en cours ont été prévus, je cite, « de manière à tendre vers une maîtrise du prix de chaleur vendu aux abonnés », et non pas d'une baisse. Pourtant, le rapport de synthèse indique page 2 que le prix moyen du mégawattheure vendu aux abonnés a baissé de 1,8 en 2021, soit 75,8 € le mégawattheure. « Cette stabilité est essentiellement due à l'utilisation d'outils de production peu exposés au prix du gaz », est-il écrit. Mais même cette très faible baisse des factures a été contestée par Dalkia en commission, car ce chiffre est jugé non fiable et très approximatif. Donc l'impact des tensions politiques internationales sur le prix du gaz n'a pas fait augmenter les tarifs de la DSP. Donc Montargis Énergies a payé la chaleur bien en dessous du tarif de l'ancienne DSP. C'était d'ailleurs l'objectif de cette dernière : bénéficier de cette nouvelle technologie de l'UVE pour acheter la chaleur beaucoup moins chère et maîtriser les tarifs pour les abonnés montargois. Le problème, c'est que j'ai demandé plusieurs fois en réunion de commission des usagers des services publics délégués, quel était le montant de la baisse d'achats de chaleur au total sur l'année 2021 pour Montargis Énergies et que je n'ai jamais eu de réponse et bien évidemment, ce chiffre n'est pas dans le rapport.

Or, ce chiffre devrait être le plus important du rapport, car pour notre part, nous estimons que si Montargis Énergies Dalkia a payé la chaleur par exemple 20 % moins cher, alors les abonnés Montargois doivent payer cette chaleur eux aussi 20 % moins cher. La nouvelle technologie et les économies d'achat qu'elle engendre doivent se répercuter intégralement sur la facture des abonnés. Il ne peut pas y avoir une baisse d'achat de chaleur pour Montargis Énergies d'un côté, et une simple stabilisation des tarifs pour les abonnés. Évidemment, le rapport ne nous dit rien en la matière et ce n'est malheureusement guère étonnant. Il est quand même anormal que Montargis Énergies Dalkia ne soit pas capable de nous dire combien moins cher elle a acheté la chaleur au total en 2021 par rapport à l'ancienne DSP.

Autre élément inquiétant en pourcentage. Pour faire sortir de l'argent de la concession et le rapatrier vers la maison mère, une nouvelle combine est utilisée depuis 2015. Un prêt de Dalkia Montargis Énergies de près de 4 500 000 € euros, c'est un emprunt repris au 1^{er} juillet 2020, ainsi qu'un nouveau prêt de 2 627 000 € pour les nouveaux investissements supportés en 2021, avec une explosion des frais financiers à 100 344 € contre 61 000 € en 2020, soit une hausse vertigineuse de 38 % en un an. Ces frais financiers font bien évidemment chuter le résultat social de la société, c'est-à-dire qu'ils sont payés par la DSP et vont donc alimenter la maison mère Dalkia. Cela permet de faire une fois de plus sortir de l'argent des comptes de la DSP. Montargis Énergies. Dalkia paie ainsi une fortune en intérêts à la maison mère Dalkia. Si on ajoute à ces frais financiers les 152 000 € de frais de siège mentionnés plus haut, on arrive à la somme astronomique de 253 000 €, soit l'équivalent de près de 35 % du montant total des factures de chauffage et d'eau chaude payées par les abonnés montargois. Décidément, cette DSP coûte très cher aux abonnés et des sommes colossales sont détournées vers la maison mère Dalkia ainsi que vers sa filière bancaire.

Et enfin, pour terminer, les pertes réseau sont en légère baisse de 2 %, mais montent quand même à 15 %, soit bien plus que les 10 % de 2017. Peu semble avoir été fait pour renouveler et améliorer le réseau. Or, 15 % de pertes, c'est quand même considérable.

En conclusion, la mairie doit se battre pour exiger la clarté dans les comptes et un retour pour les Montargois sous forme de baisse conséquente de la facture de chauffage.

Monsieur PROFFIT :

Mes remarques concernent le réseau de chaleur. On achète à l'incinérateur à SUEZ 10 € du mégawattheure contre 23 € pour le prix du bois et 78 € pour le gaz. Donc c'est nettement moins cher, mais en fait, cette énergie qu'on achète à SUEZ vient de l'incinérateur qu'on a financé et qu'on finance par l'atome par ailleurs. Donc, il y a aussi des questions qui se posent sur les choix politiques qui ont été faits, sur la répartition entre avoir un coût de chauffage très faible ou aussi nous aider à baisser le prix de l'atome. Et la question que je pose aussi c'est qui est le délégant de SUEZ de l'UVE et où sont ces rapports ? On ne les voit ni dans le cadre du SMIRTOM, on ne les voit pas ici, du coup, je ne les ai vus nulle part, et donc je voulais savoir un peu qui était le délégant de l'UVE SUEZ.

Monsieur le Maire :

Le SMIRTOM délègue l'exploitation de l'UVED à SUEZ.

Monsieur NOTTIN, pour vous répondre. Cela fait des années que vous nous sortez la même histoire. Je pourrais peut-être l'écrire, votre rapport, où vous faites un copier-coller, ce serait plus simple. C'est normal qu'on entende vos critiques tous les ans. C'est normal qu'on ait une société comme Dalkia et heureusement qu'on les a. Sans eux, on n'en serait pas là. On n'aurait pas probablement l'UVED. On

n'aurait pas pu le faire nous-mêmes, ce n'est pas une ressource qu'on a. C'est normal que Dalkia, pour financer ses investissements, fasse des emprunts. Ils peuvent le faire soit directement à la banque, Montargis Énergies peut emprunter à la banque. Là, ils ont emprunté par le groupe Dalkia, qui dispose d'un énorme emprunt qui leur permet d'obtenir des taux intéressants. Donc c'est normal que quand il y a un emprunt, il y ait des intérêts, il n'y a rien d'anormal dans tout cela. Et puis vos suspicions de Dalkia, d'aller chercher des frais de siège... quand on s'adresse à une société comme Dalkia, je vous le répète, mais je répète pour les autres DSP en général, le fait d'avoir une société aussi importante derrière, cela nous permet d'avoir à tous les niveaux l'excellence et les meilleurs ingénieurs, les meilleures personnes qui sont là. Vous les avez vus l'autre jour, ils étaient là à la DSP. On avait vraiment des gens de grande qualité et il faut quand même faire confiance et reconnaître que ces gens sont là pour servir leur société et servir leurs clients. Je trouve que c'est remarquable et je dis merci, Dalkia.

* *
*

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DU SERVICE PUBLIC DÉLÉGUÉ DU STATIONNEMENT PAYANT SUR ET HORS VOIRIE

Le stationnement payant de la Ville de Montargis est exploité par la société Infra Park S.A.S (Indigo Infra S.A) dans le cadre d'un contrat de gestion déléguée et d'un contrat de concession pour les parcs Dorée et Hôtel de Ville. Le stationnement payant sur voirie est géré par la société Streeteo, filiale d'Indigo.

L'article L.3131-5 du Code de la commande publique dispose : « *Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services* ».

Le concessionnaire du stationnement payant a adressé à la Ville le rapport d'activité de ce service pour l'année 2021.

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les rapports d'activité des contrats de concession pour l'année 2021 ont été présentés à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) qui s'est tenue le jeudi 10 novembre 2022.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L.3131-5 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1413-1 ;

Considérant que la Ville de Montargis a concédé la gestion des services publics suivants : le stationnement payant sur et hors voirie ;

Considérant que le rapport d'activité du contrat de concession pour l'année 2021 a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, qui s'est réunie le 10 novembre 2022 ;

Le Conseil Municipal,

Et Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel du service public de gestion du stationnement payant sur et hors voirie pour l'exercice 2021.

*
* *

Monsieur le Maire :

Compte rendu annuel d'activité délégataire, exercice 2021 pour Indigo. Nous avons trois parcs. Le parc Dorée et le parc Hôtel de Ville, qui sont des parcs silos, ils font 240 places environ chacun, et le stationnement payant sur voirie, qui fait 767 places. Donc à gauche, vous avez Hôtel de Ville et Dorée, 240 places chacun. Et après, vous avez le stationnement payant. 767 places : 140 en zone verte et 635 en zone jaune. La zone jaune, c'est trois heures maximums. La zone verte, c'est la journée, voire même le mois si on veut, puisqu'on peut avoir un abonnement au mois pour 27 €. Responsabilité d'exploitation : Monsieur DUCHENE, qui est responsable du site, de sites, il a plusieurs autres sites, deux

agents Indigo auxquels s'ajoutent deux agents Streeteo depuis le 1^{er} mars 2020 pour la surveillance du stationnement payant sur voirie. Streeteo est une filiale d'Indigo qui s'occupe uniquement du respect sur les sites.

L'organisation avec le grand directeur régional, Monsieur DOURI qui est la personne qu'on connaît, Monsieur SALLEMBIEN qui est responsable du district, Jean-Marie DUCHENE et les deux agents d'exploitation.

Plusieurs événements. Donc en 2021, Covid-19 toujours avec un nouveau confinement du 19 mars au 3 mai. Les restrictions sanitaires et la généralisation du télétravail ont un effet néfaste sur la reprise d'activités, travaux sur la voirie, réaménagement des Belles Manières et de la République.

Les tarifs 2020, 0,30 €, etc., les tarifs n'avaient pas bougé à cette époque-là, ils ont bougé depuis. Le stationnement payant sur voirie. Donc en zone verte, vous voyez, on était pour le mois à 26 €. Et pour le stationnement en jaune, on va jusqu'à 4,50 € pour 3h et dès qu'on a dépassé, on a une amende à 17 €.

Analyse des fréquentations. Donc vous avez les fréquentations tous les mois. En rouge, ce sont les fréquentations horaires, c'est la surface. Il est certain que la voirie s'est quand même effondrée à un moment. Ensuite, cela a été les parcs au mois d'avril. Le parc Dorée a quand même augmenté en 2021 de 7 % par rapport à 2020, soit 646 véhicules de plus que l'année précédente. La fréquentation horaire du parc de l'Hôtel de Ville. Donc là, vous avez aussi la fréquentation mois par mois. Hôtel de Ville, c'est celui qui est rue Gambetta. Il a enregistré une hausse de fréquentation de 48 % par rapport à 2020, soit 1 050 véhicules de plus que l'année précédente. Ensuite, moyenne des abonnés : pour le parc Hôtel de Ville, on a 108 abonnés et celui de La Dorée, on a 146 abonnés, principalement des commerçants. Donc on a la courbe.

Sur l'Hôtel de Ville, la recette totale du parc est de 58 732 €, en hausse de 6,5 % par rapport à 2020. Sur Dorée, la recette totale et de 87 000 €, soit en hausse de 3,6 % par rapport à 2020. Au total, les parcs de stationnement ont augmenté de 4,7 % par rapport à 2020. On est passé de 139 000 € à 146 000 €. Compte tenu de la particularité de la situation générale de l'exploitation en 2020, la comparaison de l'exercice 2021 ne peut s'établir de façon significative qu'avec les chiffres de l'an 2019, deux années en pleine activité. De ce fait, une première comparaison permet d'observer que la recette globale de 2021 s'établit à 146 000 €, soit une hausse de 4,7 % par rapport à 2020, mais comparée à la recette de 162 808 € pour l'exercice 2019, la perte est de 9,9 %, avec février, mars, avril qui étaient effectivement gelés.

La fréquentation de la voirie a généré 577 000 clients sur les zones de stationnement payant, dont 402 000 qui ont bénéficié de l'heure gratuite, soit 69 %. Pour 70 % des tickets, c'est du gratuit. Donc les recettes de voirie sur dix ans, vous avez la courbe. En rouge, les recettes des abonnés, et le jaune, ce sont les recettes collectées hors taxe. Donc vous avez eu un pic en 2019 et vous avez eu l'effondrement en 2020-2021, dû principalement d'une part à la crise, mais aussi par rapport à la gratuité. La répartition des recettes collectées : 74 % ce sont des espèces, 11 % c'est open go, c'est la carte, ça s'appelle Indigo Neo maintenant, 41 %, ce sont des cartes bleues et 26 % ce sont des abonnés dans la zone verte.

Les FPS, ce sont les PV à 17 € que vous avez quand vous ne payez pas. Moi j'en ai de temps en temps aussi et comme les petits copains, je paie bien entendu mes 17 €. Donc là, vous avez le nombre de FPS. On est arrivé à 1 302 en décembre 2021. Et pour l'année, cela fait un certain nombre de FPS qui vient compléter la recette dans les caisses directes de la mairie. Le produit FPS vient directement à la mairie. On a parlé de 200 000 € l'autre jour, ou 230 000 €, je n'ai pas la somme exacte, mais c'est à peu près le volume. Les contrôles, les transformations FPS, vous voyez la variation mensuelle. Cela permet de montrer un petit peu les grosses variations qu'il y a eu. En avril, il y avait beaucoup moins de monde en ville puisqu'on était en confiné, et puis le mois d'août est régulièrement très bas dans la mesure où il y a moins d'activité permanente. Donc sur dix ans, vous voyez les FPS. On est arrivé à 14 142, donc il y a un taux de respect qui s'améliore, les gens font quand même attention à tout ça.

Les RAPO, ce sont les Recours Administratif Préalables Obligatoires, c'est quand vous contestez votre FPS, vous devez faire un RAPO. En bas, c'est le pourcentage des RAPO rejetés, au milieu en marron c'est les irrecevables, et les traits, c'est ceux qui sont acceptés. Cela veut dire par exemple, sur le mois de décembre, vous avez 12 rejetés, 14 irrecevables et 13 qui ont été acceptés totalement. Donc, il y a quand même une certaine consistance. Les gens qui font des réclamations pour un tiers à peu près seront satisfaits dans leur demande.

Les comptes de la délégation. Vous avez le parc de stationnement d'ouvrage, dont les 4,7 % comme on l'a dit. En voirie, on a une baisse de 20 000 € à peu près, entre 20 000 € et 21 000 €. Et donc on a un total de 410 000 € contre 424 000 € avec 3,3 % de baisse de l'ensemble des recettes. On a quand même 577 000 clients pour le stationnement payant sur voirie et 13 000 pour les parcs de stationnement. Donc les comptes de délégation, la suite. Nombre de clients horaires, on y est : on est passé à 13 000, donc 15 % de plus. Nombre d'abonnés : 3 000. On a perdu 5,5 % d'abonnés. Une petite rectification a été faite parce qu'il y a des gens qui abusaient un petit peu de leur situation de commerçant. En fait, pour être bénéficiaire de la remise de 50 % à peu près du stationnement payant pour les commerçants ou les employés des commerces, il faut être membre de l'UCM. C'est un accord-cadre qui a été passé entre

Indigo et l'UCM. Il y a eu un nettoyage de fait dans les listes qui a permis de réduire les abonnés et d'augmenter peut-être un peu le nombre de personnes qui viennent à l'année.

Les recettes horaires ont augmenté de 21,8 %, les recettes abonnés sont restées stables, les recettes de locations aussi. Les recettes diverses sont à ce niveau-là. Donc on a un total de 146 000 € contre 139 000 € au niveau des recettes.

Au niveau des comptes de délégation sur la voirie, le taux de respect a tendance quand même à bien augmenter, on est à 89 % dans le taux de respect, un taux d'occupation de 71 %, un ticket moyen à 1,5 € et une durée moyenne de stationnement de 1h33. Donc la fréquentation, on vous a donné les chiffres. Le nombre de clients horaire est passé de 473 000 à 577 000, donc c'est une progression de 20 %. Le nombre d'abonnés moyen mensuel est à 62. Les recettes de voirie, pour les recettes abonnés, donc la zone verte et l'abonnement mensuel, ont augmenté de 8 %. Les horodateurs ont baissé de 8 %. Les recettes totales stagnent avec 7,3 % de baisse et les charges de surveillance augmentent de 4,98 %.

Les travaux qui ont été faits, c'est l'entretien quotidien des parcs. Investissements suivants réalisés pour un montant de 56 000 € : travaux électriques comprenant le remplacement complet de l'éclairage. On est passé en LED sur le parc Hôtel de Ville pour 38 000 € ; remplacement des coffrets d'extincteurs sur le parking pour un montant de 1,2, donc on a remplacé cela par des extincteurs à eau parce que les extincteurs à poudre étaient vidés par des petits voyous, qui vidaient tout cela sur les voitures, donc c'était un peu compliqué. Donc les travaux d'entretien réalisés au cours de l'année 2020 : ils ont remplacé, renforcé la signalétique sur les parkings Hôtel de Ville pour 3 300 € et réfection des marquages au sol pour 13 900 €.

Je vous remercie, je vous passe la parole. Des remarques ? Monsieur NOTTIN.

Monsieur NOTTIN :

Plusieurs remarques. Donc après une année 2020 catastrophique à cause du Covid, c'est vrai que les comparatifs avec 2020 sont peu opérants, nous sommes donc revenus à une année normale en 2021 pour le stationnement. Plusieurs remarques.

La première, la gratuité d'une heure de stationnement que nous défendions depuis des années sous vos sarcasmes, est une mesure qui est plébiscitée et qui a certainement contribué à limiter la casse pour le centre-ville. Cette mesure aurait dû être mise en place depuis fort longtemps. Il a fallu attendre les élections municipales de 2020 pour que vous le mettiez en place. Comme par hasard, le retard pris a forcément été préjudiciable au centre-ville. Ainsi, en 2021, 70 % contre 54 % en 2020 des tickets pris à l'horodateur sont des tickets gratuits. On constate une hausse de 58 % des tickets gratuits et une baisse de 20 % des tickets payants. Cette mesure était attendue depuis des années par les usagers du centre-ville et cela se traduit dans les chiffres. Mieux vaut une heure de gratuité que de chercher en permanence à matraquer l'automobiliste.

Le nombre de FPS augmente, donc les forfaits post stationnement, c'est-à-dire les PV, augmentent de 8,1 %, ce qui montre une volonté de verbaliser tous azimuts et de continuer à matraquer toujours davantage. Les chiffres sont ahurissants. En 2021, 132 884 contrôles, 14 137 FPS, soit en moyenne 437 contrôles et 46 FPS par jour. C'est la chasse ouverte. Il faudrait en même temps, quand on prend l'heure de gratuité, pouvoir déjà payer un ticket payant pour la suite quand on sait que l'on va rester stationné plus d'une heure. Cela éviterait certainement un certain nombre de FPS. Cette folie verbalisatrice arrange bien Indigo et sa filiale Streeteo qui est chargée du contrôle de la verbalisation sur la voirie. Vous continuez à être obsédé par l'augmentation du taux de respect et des forfaits post stationnement émis, les fameux FPS, c'est-à-dire les PV. Streeteo est là pour faire de l'argent et la Ville pour encaisser les FPS, et la pédagogie ainsi que la prévention sont loin d'être une préoccupation du délégataire et de la Ville. La chasse aux PV est tellement systématique et sans aucun discernement que près de 40 % des recours administratifs contre les FPS ont abouti positivement pour les requérants. C'est indiqué page 73. Le taux de respect augmente à 89 %, plus 10 %, tout simplement parce que les gens paient de plus en plus vu que les PV tombent à tour de bras. C'est ce que Monsieur DIGEON a appelé en commission des usagers des services publics délégués, je le cite, « dresser les gens ». Vous l'avez dit, « dresser », et il y a même le représentant de Streeteo qui était là, qui a dit « non, on va plutôt dire éduquer ». J'étais là, Monsieur DIGEON, je ne suis pas un imbécile. Non, je n'invente pas, vous avez dit « dresser » et vous avez été repris par votre délégataire. Outre que ce propos est scandaleux, car méprisant et autoritaire, il traduit parfaitement la véritable course aux PV pour renflouer les caisses de la Ville. Et surtout, vous feriez mieux de prendre garde à ce que ceux que vous prétendez dresser ne vous dressent pas à votre tour en désertant encore plus le centre-ville à force de servir de vache à lait. Et vous feriez bien également de prendre garde à ne pas les dresser contre vous, car la colère monte contre ces verbalisations à outrance. C'est ce que l'on peut déjà observer avec la baisse de 7 % des recettes collectées sur voirie ainsi qu'avec la baisse de 20 % du nombre de tickets payants. Le taux d'occupation de la voirie est de 71 %, ce qui veut donc dire que 30 % des places de stationnement sont inoccupées, et pour cause, beaucoup ne viennent plus. Quant au temps moyen de stationnement, il baisse de 17 % par rapport à 2019, qui est la vraie année de comparaison possible. Les gens viennent donc moins longtemps, car ils ont l'impression d'être mal reçus avec ces amendes qui tombent au moindre dépassement de ticket. Un peu de pédagogie ne ferait pas de mal plutôt que de chercher

systématiquement le PV. Certes, neuf automobilistes sur dix paient leur stationnement, mais combien ne viennent plus ?

Le rapport se vante même d'avoir un centre-ville mieux contrôlé, je le cite, « par la présence des agents dédiés » et que de ce fait, il y a beaucoup plus de places en voirie pour stationner. Certes, mais un tiers des places de stationnement sont vides à cause de cette politique de contrôle et de verbalisation tous azimuts. Les témoignages sont nombreux, de verbalisation tellement rapide que les gens n'ont même pas le temps de venir de l'horodateur ou parfois même l'horodateur ne marche pas. Alors que le déficit net d'exploitation augmente de 45 % en 2021, on ne peut que s'étonner de voir les frais généraux de siège, national et régional, rester très élevés à 33 838 €. Décidément, la maison mère est un ogre qu'il faut toujours nourrir et qui ponctionne toujours ses filiales, quel que soit le bilan. Peu importe pour les actionnaires, il leur faut toujours toucher les dividendes. 34 000 € de frais de siège avec un résultat net négatif de 125 109 €, cela laisse quand même plus que perplexe. Quant aux frais financiers, eux aussi sont bien trop élevés eu égard à la situation à 48 651 €. Vous cherchez de l'argent ? Eh bien, nous vous donnons là des marges de manœuvre de négociation avec le délégataire. Utiliser ces marges serait plus profitable au centre-ville que de continuer votre course aux PV.

Monsieur PROFFIT :

Il y a un passage dans votre présentation qui m'a un peu perturbé, c'est le moment où vous avez dit qu'il fallait reprendre en 2018, 2019, ils avaient gagné beaucoup d'argent et donc qu'après ils en avaient gagné beaucoup moins. Mais pour rappel, en 2018, c'est l'année où on a mis qu'on rentrait les plaques sur notre horodateur, ce qui fait que quand on prenait un deuxième ticket, on payait plus 0,10 €, on continuait sur ce système-là. Et moi, je vous avais dit déjà en décembre 2017 que cela allait rapporter pas mal d'argent à Indigo et que donc cela faisait une plus-value énorme, ce qui vous a permis après de renégocier l'heure gratuite. Donc maintenant de dire qu'il faut reprendre la hausse qui est liée à ce système de parcmètre où on rentre la plaque, je trouve que c'est un peu exagéré. Le système de rentrer la plaque a permis de modifier les tarifs. C'est-à-dire que la deuxième fois où s'est arrivé en 2018, c'est quand on retourne une deuxième fois l'horodateur, les 0,10 € qu'on met, on ne gagne plus que sept minutes au lieu d'une demi-heure comme c'était avant, puisqu'il y avait plus la plaque. Donc en 2018, 2019, il n'y avait pas l'heure gratuite. Donc je vous avais dit que ce système-là allait faire exploser les rentrées d'argent d'Indigo, ce qui a été le cas, et donc après ce qui a permis de négocier l'heure gratuite. Donc en fait, pour moi, l'heure gratuite c'est revenir à la situation de 2017, où on était sur quelque chose de cohérent. 2018, 2019, ils ont eu des années bonus, et pour moi, on n'a pas à entretenir un niveau de rentabilité 2018, 2019.

Monsieur le Maire :

Il faut savoir quand même que l'heure gratuite a coûté excessivement cher puisque 80 % des recettes sont gratuites. C'était déjà un effort, qui n'était pas tenable pour nous budgétairement dans la durée. Donc ou on allait taper dans le budget de la Ville pour payer ce déficit et ce n'était pas possible, ou alors c'était l'utilisateur, le conducteur, la personne qui vient se garer à Montargis qui participait, qui payait les résultats de l'ensemble du stationnement. Il doit s'équilibrer dans sa globalité. C'est ce qu'on a choisi. Cela ne rapporte rien à la Ville. Cela rapporte simplement qu'il y a un gros turn-over des places maintenant. Avoir 89 % de taux de respect par rapport aux 20 ou 30 % que nous avions avant, c'est un résultat très satisfaisant. Cette loi qui a été votée à l'époque nous a obligés à modifier partout, dans toutes les communes cela a été comme ça, à Paris, à Montargis, partout, et on est obligé d'appliquer ce règlement où on ne peut plus rester deux fois avec la même somme de 0,10 €. C'est ce qu'on avait et ça a été un des effets. Effectivement, c'est une bonne chose.

Bon, monsieur NOTTIN, on a eu trois mois de confinement l'année dernière, vous avez oublié de dire cela. Vous avez dit que c'était cette même année, mais non, ce n'est pas la même année, il y a eu trois mois de confinement en 2021, vous avez oublié ça. Votre remarque, c'est comme l'autre. Je suis très content du système que nous avons avec Indigo actuellement. Il est satisfaisant parce qu'il y a un taux de respect, il y a un turn-over du commerce. Quand vous voulez aller à Montargis, vous arrivez place de République, à 80 % du temps vous trouvez une place ou deux pour vous garer, donc c'est une bonne chose. Les gens sont satisfaits de l'ensemble. Il faut s'habituer maintenant, les gens commencent à payer beaucoup plus avec le système Indigo Neo, qui permet de payer avec une carte sur le téléphone à distance. On a déjà l'heure gratuite, et puis après, on peut rajouter des 1h, 2h, 3h, comme on veut, pour stationner le temps qu'on veut à Montargis, sans se déplacer à distance. Donc ça, c'est une très bonne chose. Maintenant, c'est votre problème. Si on n'avait pas le stationnement payant, on n'aurait pas les parkings silos et on n'aurait pas non plus le turn-over puisque la Ville serait encombrée des gens qui y travaillent et on ne pourrait pas laisser de la place pour les clients de la Ville. Donc c'est une bonne solution, ce n'est pas la perfection, j'en suis conscient, mais c'est quand même une bonne solution qui a été trouvée. D'ailleurs, c'est votre collègue REBOUL qui avait mis en place ce contrat-là à l'époque.

Monsieur NOTTIN :

Ce n'était pas la même logique, vous le savez très bien. Quand ça a été mis en place, il ne fallait pas qu'il y ait de places de stationnement payant en dehors des limites du Loing. C'était comme ça, on n'allait pas au-delà de ça. C'était pour éviter les voitures ventouses en centre-ville, c'était une bonne chose. Ce qu'on vous reproche, c'est la politique de PV tous azimuts, c'est de multiplier le nombre de places de stationnement payant. Regardez par exemple là, vous prenez la rue du Château, elle est vide, vous l'avez transformée en place payante.

Monsieur le Maire :

Elle va être en verte.

Monsieur NOTTIN :

C'est très bien, en tout cas, elle est vide. Elle peut être verte, jaune, tout ce que vous voulez pour le moment, il n'y a pas une seule voiture qui s'y met.

Monsieur le Maire :

Cela fait deux mois. Laissez les effets se faire, Monsieur NOTTIN.

Monsieur NOTTIN :

Vous savez le parking en bas du château, cela fait au moins six ou sept ans que vous l'avez mis payant, il n'y a quasiment jamais personne dessus.

Monsieur le Maire :

Mais si, vous êtes ridicule.

Monsieur NOTTIN :

Je ne sais pas, vous y passez ? C'est quasiment vide. Là le château, vous y allez dans la journée, vous avez trois voitures à la journée. À quoi ça sert ? Et ce sont des travailleurs, des gens qui bossent en ville, qui ne peuvent plus se garer là, notamment des agents de mairie.

Monsieur le Maire :

Monsieur NOTTIN, calmez-vous avec cette histoire-là. Il y a de la place au Pâtis gratuite pour tout le monde. Le parking au pied du château va devenir en vert, c'est ce qu'on a décidé le mois dernier. On va le passer au mois de décembre. C'est encore en jaune, je l'ai vu ce matin. Bon, il y aura donc du vert au pied du château, dans le parking de la montée. Ça, c'est une bonne chose. Il faut que ça tourne et puis voilà, il y a des moments où on ajuste un peu. Et puis vous ne pouvez pas d'un côté vous plaindre d'un taux de respect maximum de 80 % et puis d'autre part laisser les fuites de Dalkia se faire. Vous parliez des fuites de Dalkia. Si on ne fait pas respecter le chiffre d'affaires, qu'est-ce qui va se passer ? C'est comme pour Dalkia : on aura des fuites et on aura des fuites dans le budget. Donc ce n'est pas possible Monsieur NOTTIN.

De toute façon je dis merci aussi à Indigo parce qu'il nous apporte énormément par leur qualité de service. Avoir un taux de respect de l'ordre de 80 %, c'est très satisfaisant pour la ville. On ne va pas y passer tous les groupes, Monsieur MASSON, une petite intervention s'il vous plaît rapidement.

Monsieur MASSON :

Oui, excusez-moi, je suis venu à la Commission consultative des services publics locaux dans le précédent mandat. J'avais soulevé une question qui n'a pas toujours été traitée.

Monsieur le Maire :

On a répondu à vos questions, là.

Monsieur MASSON :

Excusez-moi, c'est juste qu'on a besoin de savoir quel est le calendrier d'occupation. Il faudrait faire un comptage.

Monsieur le Maire :

Oui, je vous ai dit non, on ne peut pas faire ça. On a dit que ce n'était pas possible. On ne peut pas s'amuser à faire des systèmes de comptage. J'ai vu votre lettre, d'ailleurs, je l'ai lue pendant la Commission, tout le monde s'est regardé, on a dit : « bon, on lui répondra non ».

Monsieur MASSON :

Ce comptage serait utile. Il y a bien eu un comptage qui a été fait pour les trafics de circulation des voitures, quand il y a eu un réaménagement de la place boulevard des Belles Manières et place de la République. Eh bien, là aussi, il serait bon que sur des périodes de l'année à déterminer, alors, si le délégataire ne peut pas le faire, est-ce que la mairie peut le faire avant de changer le système qui doit changer en 2027 ? La fin de la délégation de service public, c'est 2027, c'est bien ça ? Donc il serait intéressant de le faire. Les parkings souterrains sont sous-utilisés.

Monsieur le Maire :

Mais on le sait.

Monsieur MASSON :

Oui, mais là, il y a un levier d'action sur lequel il faudrait réfléchir. Mais il faudrait que des décomptes soient faits, c'est tout. Je demande depuis 2018, mais ce n'est toujours pas fait.

Monsieur le Maire :

Merci, Monsieur MASSON.

* *

*

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DU SERVICE PUBLIC DÉLÉGUÉ DE GESTION DES PISCINES MUNICIPALES

La Ville de Montargis a délégué la gestion des services publics suivants : les deux piscines municipales à savoir la piscine du Lac et la piscine Girardy.

L'article L.3131-5 du Code de la commande publique dispose : « *Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services* ».

Le concessionnaire des deux piscines municipales a adressé à la Ville le rapport d'activité de ce service pour l'année 2021.

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les rapports d'activité des contrats de concession pour l'année 2021 ont été présentés à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) qui s'est tenue le jeudi 10 novembre 2022.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L.3131-5 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1413-1 ;

Considérant que la Ville de Montargis a concédé la gestion des services publics suivants : les deux piscines municipales à savoir la piscine du Lac et la piscine Girardy ;

Considérant que le rapport d'activité du contrat de concession pour l'année 2021 a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, qui s'est réunie le 10 novembre 2022 ;

*

* *

Monsieur le Maire :

Monsieur Dominique DELANDRE à la piscine, s'il vous plaît, dans le grand bain.

Monsieur DELANDRE :

Donc je vais vous présenter le rapport annuel de l'année 2021 de notre délégataire Récréa, qui gère, comme vous le savez, nos deux piscines, la piscine du Lac et la piscine Girardy.

Petite chronologie sur 2021, qui a été une année également marquée par la crise sanitaire. Le 4 janvier, on a eu la bonne surprise de pouvoir éventuellement rouvrir nos piscines, ce qui a été fait, mais malheureusement, le 16 janvier, de nouveau, nous avons été obligés de fermer nos piscines, dû aux consignes gouvernementales.

Donc la piscine a été fermée du 16 janvier jusqu'au 17 mai. On a eu pu rouvrir de manière progressive, avec un accueil des publics, en particulier tout ce qui était public en affection de longue durée, donc avec une autorisation médicale. À partir du 19 mai, reprise de l'Académie « Savoir nager », donc c'était l'éducation des enfants à la natation. À partir du 9 juin, ouverture à tous les publics pour une reprise le 12 juin des activités bébés nageurs. À partir du 1^{er} juillet, ouverture également de la piscine Girardy. Donc vous pouvez voir que l'année 2021 a été une année encore extrêmement compliquée, avec quasiment six mois d'inactivité. À partir du mois de juillet, il y a eu des lancements d'activités animées au niveau de la piscine Girardy. Donc, du 24 au 30 août, nous avons eu l'arrêt technique annuel au niveau de la piscine du Lac pour la maintenance de notre piscine et la piscine Girardy a été fermée le 31 août.

Quelques chiffres. Le personnel : on a 16,67 équivalents temps plein. Les recettes commerciales se sont élevées à 234 000 € TTC. La fréquentation globale, qui regroupe nos deux piscines, était de 50 940 personnes, dont 7 884 scolaires et 283 clubs. Ce n'est pas 280 clubs, c'est la totalité des membres des clubs qui ont pu participer aux activités de natation.

Alors, il y a eu des quelques événements en 2021.

- Ateliers yoga en plein air, des animations proposées à la piscine du Lac et à la piscine Girardy pour compléter l'offre estivale et apporter un peu de bien-être et de relaxation au sein de notre centre.
- Tous les mercredis après-midi, une animation a été proposée au niveau de la piscine Girardy avec Vincent CORDIER de DJ Radio Master et l'objectif est de proposer des animations complémentaires et supplémentaires pour rendre la piscine Girardy plus vivante et amener une meilleure ambiance, en particulier familiale.
- Il y a eu des offres de rentrée, des journées portes ouvertes afin de faire découvrir ou redécouvrir aux usagers l'envie de venir dans nos piscines et de proposer des offres pour reprendre une activité physique régulière.
- Il y a également eu octobre rose, comme tous les ans. C'est une action sur le mois de mois d'octobre pour la lutte contre le cancer du sein. On a organisé une action solidaire en partenariat avec la Ligue contre le cancer d'Orléans, avec une journée de mobilisation thématique et une récolte de dons sur tout le mois.
- Une animation Halloween sur la journée pour tous et l'organisation d'un aqua ciné sur la soirée avec une séance pour les enfants avec Hôtel Transylvanie et une séance pour les plus grands avec la diffusion de « Ça : chapitre 2 ».
- Une soirée zen était organisée au mois de novembre, donc le moment de proposer aux clients des rendez-vous de bien-être et une soirée dédiée à la relaxation.
- Il y a eu une animation Père Noël vert. Une récolte de jouets a été organisée en partenariat avec le Secours populaire et un village de Noël avait été installé pour récolter des dons.

Alors Récréa essaye d'avoir une communication tous azimuts à 360 degrés sur la radio. Les événements sont régulièrement relayés sur tous les réseaux sociaux, également sur place par un affichage dans la presse, sur Internet, sur le matériel urbain, par SMS, le phoning et par mail.

Donc on constate une satisfaction assez importante au niveau de nos piscines, avec un nombre de like qui augmente tous les ans. Il est passé de 2 298 en 2020 à 2 710. Sur Instagram également, une légère augmentation. TikTok, une augmentation également régulière, cela s'adresse à un public plus jeune. Il y a également une pétition des abonnés, une centaine de signataires qui ont signé cette pétition pour remercier Récréa et les services de la Ville du très bon accueil et ainsi leur satisfaction. Il y a la liste des personnes qui est derrière, donc des gens qui viennent d'un peu partout. Certes, il y a une majorité de gens qui viennent de l'agglomération, mais il y a des gens qui viennent vraiment de partout, de toute la région, voire du sud Seine et Marne, ce qui est plutôt une satisfaction.

La piscine du Lac a accueilli 49 267 personnes pour 235 jours d'ouverture, avec un protocole effectivement qui a limité la fréquentation maximale instantanée du fait du Covid, avec une population qui est quand même restée relativement inquiète. Pour rappel, en 2020, on avait accueilli 45 280 personnes, ce qui montre quand même plus de 10 % d'augmentation de fréquentation. La piscine Girardy par contre, elle, on constate une baisse de fréquentation assez notable. On est passé de 8 874 entrées en 2020 à 3 673 en 2021, pour une ouverture du lundi au dimanche de 10h à 13h30 et de 14h à 19h pour 62 jours d'ouverture.

Donc, tous les publics sont accueillis, aussi bien les enfants, les centres de loisirs, les personnes en situation de handicap, les séniors, les associations, les clubs de natation pour la baignade, la détente, tout ce qui est institutionnel et des patients en affections de longue durée. En ce qui concerne les clubs, la natation, la plongée, la natation synchronisée, le kayak polo ont pu bénéficier de créneaux d'ouverture au niveau de la piscine. Les établissements scolaires ont pu bénéficier d'une piscine, 4 502 élèves de primaire et 3 382 élèves du secondaire.

La qualité de l'eau avec des contrôles réguliers : deux fois par jour en interne minimum, une fois par mois minimum par l'ARS. Il y a eu un rapport qui était tout à fait favorable, il n'y a aucune difficulté. La température de l'eau du bassin sportif était à 28,7 degrés contre 29 degrés contractuellement. Et puis le bassin ludique est à 30,2 degrés pour 30 degrés contractuellement.

La mesure de la qualité de service sur différents sites est globalement très satisfaisante. Guide piscines : 3,4/5. Google : quatre étoiles. Piscine du Lac : 3,8/5. La piscine Girardy : 4/5. On a eu des retours satisfaisants de la clientèle.

La consommation d'eau a fluctué au fur et à mesure de la saison, avec bien évidemment en début d'année quasiment aucune consommation liée à la fermeture. La consommation électrique a été fluctuante. Il faut savoir que la consommation électrique est un peu moins impactée que la consommation d'eau parce qu'il y a une maintenance à préserver, il y a une circulation d'eau qui doit se poursuivre même quand la piscine est fermée. Donc effectivement, la consommation électrique a été moins modifiée par la fermeture du site. Donc voilà, vous avez des consommations. En 2019, 22 846 mètres cubes. En 2000, 9 050. En 2021, 9 020. En électricité, comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, il y a une différence moins importante. Ça, ce sont toutes les courbes de consommation énergétique.

Donc il y aura eu quelques travaux effectués en 2021 au niveau de la piscine du Lac avec :

- Un passage en éclairage LED
- Rénovation de peinture
- Rénovation du pédiluve
- Traitement corrosion et peinture de la structure métallique du bassin : c'est la structure qui maintient le toit, donc il y avait besoin effectivement d'avoir des frais d'entretien,
- L'installation d'une climatisation au niveau de la salle polyvalente et des locaux du personnel.

Donc résultats économiques. Le total du chiffre d'affaires hors taxe en 2020 est de 1 158 908 €, 1 199 055 € en 2021, pour un total de charges de 1 070 840 en 2020 et 1 104 413 en 2021. Le résultat économique était de 80 069 € en 2020 et 94 642 € en 2021.

Bon, globalement on a une année 2021 qui est relativement correcte quand on voit les difficultés liées à la crise Covid. Et en 2021 en plus la piscine Girardy a souffert du fait qu'on a eu un très mauvais été en 2021 qui n'a pas facilité la fréquentation.

Monsieur NOTTIN :

Concernant l'accueil des clubs, je reviens toujours dessus. Des questions ont été posées depuis longtemps. On dit qu'on m'a envoyé un mail en octobre 2021 que je n'ai jamais eu et je vois que concernant le comparatif avec les occupations de lignes et de créneaux pour les clubs avant et après la DSP, nous attendons toujours la réponse. Au contraire, on note que dans le rapport de synthèse, il est indiqué page 15 que le délégataire précise qu'il n'est pas en mesure de communiquer la fréquentation des clubs sur la période considérée. Le délégataire ne le sait même pas.

Monsieur le Maire :

Je vous bloque une seconde là-dessus parce qu'on ne va pas revenir 500 fois là-dessus. Le club actuellement, il n'y a aucune fiche de club qui est annoncé quand ils arrivent. Ils ont une porte spéciale, ils arrivent, on ne sait pas s'il y a dix ou 20 personnes puisqu'il n'y a pas de personnes, de personnel de Récréa qui est là le soir pour contrôler les gens qui rentrent. Il y a un club qui vient, on ne sait pas s'il y a dix ou 20 personnes.

Monsieur NOTTIN :

Ce n'est pas cela qu'on vous a demandé. On ne vous a pas demandé le nombre, on vous a demandé les horaires, les créneaux et le nombre de lignes.

Monsieur le Maire :

Les créneaux, on les a.

Monsieur NOTTIN :

Oui, mais cela fait un moment que vous ne nous les donnez pas.

Monsieur le Maire :

Les créneaux on les a, vous racontez n'importe quoi.

Monsieur DELANDRE :

C'est négocié en début de saison, donc les créneaux sont forcément connus.

Monsieur NOTTIN :

Est-ce que je peux continuer ?

Monsieur le Maire :

Oui, mais si c'est pour dire n'importe quoi...

Monsieur NOTTIN :

Monsieur DIGEON, s'il fallait qu'on vous coupe à chaque fois que vous dites n'importe quoi, vous ne parleriez pas beaucoup, excusez-moi. Alors, la délégation au privé coûte plus cher à la Ville que l'ancienne gestion publique. Avant la gestion privée, le coût pour la Ville, dépenses moins recettes, était de 613 000 € en 2017, 703 000 € en 2018. Depuis le passage à la gestion privée, si on déduit de la subvention versée par la Ville la redevance versée par Récréa à la Ville, le coût entre guillemets pour la Ville a explosé à 941 000 € en 2019, 967 000 € en 2020, 952 000 € en 2021. Un vrai gouffre. La DSP se révèle donc un mauvais choix dont sont victimes les Montargois, qui subissent à la fois les augmentations de tarifs et voient une partie importante de leurs impôts se perdre dans le gouffre financier de la gestion privée de nos piscines. Des tarifs qui augmentent et sont trop élevés : contrairement à ce qui est écrit dans le rapport, les tarifs ont augmenté au 1^{er} septembre 2021, puisque c'était une délibération du Conseil Municipal du 12 juillet 2021 applicable au 1^{er} septembre 2021. Certes pas tous les tarifs, mais des augmentations bien réelles et très symboliques qui concernent surtout les jeunes et les familles. Au total, en 2021, un quart des tarifs grand public ont augmenté de 5 à 8,5 %. En cette période de très grave crise sanitaire, économique et sociale, la mairie aurait dû donner un signe élémentaire de solidarité avec les Montargois en refusant d'augmenter les tarifs. Mais cela n'a pas été votre choix, rappelons-nous que nous avons voté contre. De plus, il faut rappeler que la majorité de droite à l'agglomération dont vous faites partie avait décidé l'an dernier de supprimer son financement concernant la gratuité pour les plus de 65 ans ainsi que pour les usagers qui présentaient la carte de l'agglomération. Cela s'ajoute à la suppression de la gratuité pour les chômeurs. Tout cela est honteux et la mairie aurait dû imposer à Récréa de prendre à sa charge cette gratuité qui n'aurait pas beaucoup écorné ces bénéficiaires. Nous maintenons, nous, notre revendication de retour à la gratuité dès 60 ans, comme l'avait mis en place la municipalité de gauche à Montargis, ainsi que la gratuité pour les chômeurs.

Des Montargois qui désertent les piscines municipales. C'est certainement l'élément le plus marquant de ce rapport et qui découle en partie du point précédent sur l'augmentation des tarifs. Les Montargois ne représentent que 24 % des usagers des piscines municipales en 2021. Que nos piscines soient attractives à l'extérieur de notre ville, c'est bien. Qu'elles soient attractives pour les Montargois également, ce serait encore mieux. Or, ce n'est pas du tout le cas. Les Mondorais Amillois représentent à eux deux 25 % des usagers, soit plus que les Montargois. Cela illustre une de nos craintes depuis le début : la gestion privée des piscines, avec ses objectifs de rentabilité commerciale, modifie la composition sociologique des usagers. Les milieux populaires et leurs enfants y viennent de moins en moins à cause de tarifs trop chers, de créneaux toujours plus serrés. Une piscine municipale doit être un service public très peu cher et facile d'accès pour tous. On nous met en avant le fait que le nombre d'abonnements augmente et qu'ainsi des tarifs reviennent moins chers par rapport à des tickets à l'unité. Très bien, mais souvent les familles populaires n'ont pas les moyens de payer un abonnement en une fois, surtout quand les fins de mois se terminent le quinze. Donc ils ne peuvent payer que des tickets à l'unité quand ils ont quelques euros. Or, ces tickets sont trop chers. Récréa apporte dans les piscines montargaises un savoir-faire acquis dans les salles de remise en forme. Et il reproduit avec une efficacité commerciale redoutable, on ne peut pas dire le contraire, le système d'abonnement, la démultiplication des activités, le ciblage des publics. Aussi, Récréa parle de nouvelles activités, yoga, pilates, etc., pour, on les cite, « attirer de nouveaux publics ». Très bien et tant mieux pour ceux qui auront les moyens d'en profiter, mais ce ne sont pas les milieux populaires qui vont remplir ces cours trop chers pour eux. Nous n'opposons pas les usagers des piscines montargaises, il en faut pour tous. Mais visiblement, il faut rééquilibrer les choses et réfléchir à des politiques tarifaires et une organisation qui permette aux Montargois de réinvestir leur piscine. N'oublions pas que nous sommes une ville dont le taux de chômage est à plus de 28 %, le taux de pauvreté à plus de 33 %. Personne ne doit se sentir exclu de nos piscines, d'autant que 84 %, ça aussi un chiffre très important, du total des recettes des piscines montargaises proviennent de la seule subvention de la Ville, subvention payée par les Montargois.

Concernant les éléments financiers, la compensation affermage, qui est le versement par la Ville à Récréa de compensations pour sujétions de service public, augmente encore et dépasse le million d'euros, soit à peu près au même niveau qu'en 2019, alors même que les contraintes liées au service public ont été beaucoup moins lourdes pour Récréa, avec la fermeture pendant six mois de la piscine en 2021.

Je dis bien si on compare à 2019. On peut se demander s'il n'y a pas là une forme de subvention d'équilibre déguisée. Cette compensation d'affermage est une véritable rente de situation pour Récréa, qui a ainsi l'assurance chaque année de réaliser un bon résultat. Le représentant de Récréa ne l'avait d'ailleurs pas caché en affirmant l'an dernier, lors de la réunion de la commission des usagers, le service public délégué, que Récréa, je le cite, était « à l'abri de l'aléa sur les piscines montargaises, car c'est un petit équipement avec une subvention d'équilibre importante ». Ce même dirigeant a qualifié la subvention d'équilibre de « surcompensation ». C'est exactement ce que nous dénonçons depuis le début de cette DSP. Un autre élément vient démontrer cette rente de situation pour Récréa, sur le dos des Montargois. Alors même que les piscines ont été fermées six mois en 2021, son chiffre d'affaires hors taxe ne baisse quant à lui que de 6 % par rapport à celui de 2019, qui était une année d'ouverture

normale, cela essentiellement parce que la compensation d'affermage versée par la Ville reste très élevée et vient donc assurer chaque année le résultat financier de Récréa. Le taux de marge nette a été de 7,9 % en 2021, contre 7,6 en 2020, ce qui fait dire au rapport de synthèse de l'AMO, page 36, que ce taux, je le cite, « apparaît tout à fait acceptable pour ce type d'équipement », et pour cause. Comme dans toutes les DSP, on voit également d'importants frais de siège, pudiquement appelés ici frais de structure, qui s'élèvent à 41 621 €, soit, à 3 000 € près, le même montant qu'en 2019 alors que la piscine, je le redis, a été fermée six mois quand même en 2021 et que les recettes commerciales ont fortement baissé par rapport à 2019. Rappelons que ces frais de siège, ce ne sont rien d'autre que la somme prélevée par la maison mère Récréa, qui facture à ses différentes concessions locales du personnel et du temps déjà payé. Ces sommes prélevées sur la concession servent notamment à rémunérer les actionnaires. Autant de frais qui n'existent pas dans une gestion publique en régie directe. On nous parle dans le rapport de dépenses effectuées au niveau du siège au profit des exploitations, par exemple pour le marketing. Très bien. Mais pourtant, on voit dans les charges de la concession montargoise la somme de 12 551 € au titre de la promotion communication. Donc, le siège national prélève notamment des frais marketing alors que ces frais sont déjà facturés directement et à part au niveau local. Pareil pour les ressources humaines, la paie, la comptabilité. Personne ne croira que ce n'est pas géré directement et donc facturé au niveau local, notamment parmi les 300 909 € de salaires et de charges. Il est intéressant quand même, vu que c'est le dernier rapport qu'ont à ce soir, de noter que le total des frais de siège prélevés sur les trois délégations de service public de notre Ville s'élève à la somme astronomique de 228 119 € en 2021, autant d'argent qui est pris dans les poches des Montargeois pour engraisser les actionnaires de ces sociétés. Ces DSP sont clairement de vraies pompes à fric.

Et enfin, précarité pour le personnel. Page 24 de la synthèse de l'AMO, il est indiqué que seulement 50 % des employés des piscines montargeoises sont en CDI et 38 % en CDD en 2021. C'est un vrai recul pour le personnel par rapport à une gestion publique.

Donc en conclusion, ce rapport ne modifie pas nos analyses faites lors de la décision de la DSP, mais les conforte. Évidemment qu'il y a un attrait pour les piscines via du matériel ludique, des activités nouvelles, des aménagements pour personnes handicapées, etc., mais il n'y avait pas besoin d'une DSP pour cela. La mairie aurait pu le réaliser, vous ne l'avez pas fait, c'est un choix politique. Vous n'avez pas voulu investir dans ce type d'équipements ludiques pour mieux justifier le passage à une gestion privée. Nos piscines municipales ressemblent de plus en plus à des centres aquatiques dont l'objectif est malheureusement clairement rappelé dans le rapport page 70, je le cite : « Optimiser les performances commerciales ». Tout un programme ! Ces centres aquatiques sont de moins en moins conçus pour l'apprentissage, avec le résultat catastrophique pointé par une enquête du Monde diplomatique de juillet 2022. On compte en France environ 1 000 noyades chaque année. Voilà le résultat et la mise à l'écart progressif des familles populaires des centres aquatiques comme le nôtre. 121 jeunes seulement qui sont inscrits à l'Académie du Savoir Nager en 2021, avec une seule séance par semaine pour l'école de natation, c'est page 22 du rapport, c'est en effet largement insuffisant, même si cela progresse. Et à 10 € la séance de bébés nageurs, là aussi, une large partie de la population est laissée de côté.

Monsieur le Maire :

Ils ont piqué trois maîtres-nageurs à Montargis et c'est pour cela qu'il y a eu des CDD à un moment, mais ils vous ont bien dit que la majorité des salariés étaient des CDI. Ils ont dû pourvoir des CDD parce qu'il y a eu trois maîtres-nageurs qui sont partis un moment à Châlette avec des promesses qui ne sont pas tenues. Parce que Châlette, c'est aussi l'art de faire des promesses qui ne sont pas tenues, vous connaissez la situation là-bas. Donc actuellement, l'équation de Châlette n'est pas réussie aujourd'hui. Je ne souhaite pas du tout qu'elle se casse la figure, mais le maire le dit suffisamment, que c'est compliqué parce qu'ils sont arrivés avec un prix de gaz tout à fait épouvantable et ils ne savent pas s'ils vont pouvoir équilibrer leurs affaires. Nous, vous avez vu avec Récréa, il n'y a pas eu de reversement à faire pour l'énergie, on n'est pas dans ce schéma-là. Alors je voudrais que vous ayez un profil bas un petit peu, puis vous soyez un peu tolérant parce qu'on a une équipe très motivée. Écoutez, il y a une équipe très motivée qui dirige la piscine. On est passé à plus que 150 000 fréquentations alors qu'à l'époque, on était à 30 000 avec nos petits moyens locaux. Donc cela veut dire qu'il y a quelque chose qui s'est passé.

Monsieur NOTTIN :

Vous n'investissez pas.

Monsieur le Maire :

Ah, c'était de notre faute. Monsieur MASSON, allez-y.

Monsieur MASSON :

Je voudrais juste faire une petite remarque sur la présentation qu'a faite Monsieur DELANDRE concernant le nombre de passages. En fait, il y a marqué des personnes, je pense que pour les scolaires, ce sont des passages d'élèves et pas des personnes.

Je voudrais faire une remarque générale sur les trois délégations de service public. Nous avons une commission de contrôle financier qui doit effectivement normalement examiner régulièrement chaque année les comptes. Toutes les questions qu'a abordées Monsieur NOTTIN sur ses précédentes interventions sont des questions qui méritent d'être examinées, et en détail. Pour l'instant. Monsieur le Maire, vous et votre équipe, vous êtes les seuls à pouvoir avoir ce dialogue approfondi avec les délégataires. Éventuellement, si on peut aller siéger en commission consultative des services publics locaux, on pourrait obtenir ces questions-là. Il faut beaucoup insister. Je pense qu'une commission de contrôle financier est absolument nécessaire. Il faut qu'on la fasse. On a élu une commission, il va bien falloir la faire, cela fait partie de ses prérogatives.

La deuxième chose que je voudrais faire remarquer, c'est une différence entre la piscine et les deux autres délégations de service public. On peut entendre votre argument que le privé investit à la place de la Ville, par exemple pour étendre le réseau de chauffage, ou bien quand il investit pour construire les parkings en silos et qu'il va donc falloir, cela fait partie du contrat, payer cet investissement sur le long terme. On peut entendre cet argument. Cela nécessite quand même qu'il faille vérifier les comptes chaque année, et de façon approfondie, collégiale, partagée. Pour ce qui est de la piscine, ce n'est pas tout à fait le cas. Les investissements essentiels ont été supportés par les Montargois et ils ont été confiés à une entreprise privée qui fait peut-être du très bon travail, mais avec une orientation particulière que vient de rappeler Monsieur NOTTIN. Nous demandons à nouveau la réunion de la Commission de contrôle financier. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

On est en surveillance permanente puisqu'on a des gens qui nous aident pour analyser ces contrats. Je vous remercie.

* *
*

Le Conseil Municipal,
Après en avoir débattu,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel du service public de gestion des piscines municipales pour l'exercice 2021.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (ROB) 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et D2312-3 ;

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 en date du 7 août 2015 dite loi NOTRe ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire retraçant les informations nécessaires au débat d'orientation budgétaire transmis à chaque membre du Conseil Municipal ;

Considérant l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget ;

Considérant que le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ;

Considérant que pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce document doit comporter également une présentation de la structure, de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs, de la durée effective du travail dans la commune ainsi que l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel ;

Considérant que ce rapport doit donner lieu à un débat et faire l'objet d'un vote ;

Entendu l'exposé du rapporteur ;

*
* *

Monsieur le Maire :

On va passer tout de suite au dossier numéro cinq. Madame GUITARD, le rapport d'orientation budgétaire qui donnera lieu à un vote du budget le 12 décembre.

Madame GUITARD :

Mes chers collègues, bonsoir. Un petit rappel juridique. Nous sommes là ce soir pour débattre des orientations budgétaires. C'est le préalable au vote du budget. Il vous informe sur l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement également des investissements à venir et de l'endettement de la collectivité.

Un petit focus sur le contexte national. La croissance 2022 est de 2,3 %. Elle est estimée pour 2023 entre 0,6 % et 1 %. Après avoir atteint 5,5 % de hausse sur un an en 2022, le gouvernement table sur un ralentissement de l'inflation à 4,3 % en 2023. Le projet de loi de finances 2023 nous précise qu'il va y avoir une progression des enveloppes des différentes dotations, donc la DSR, dotation de solidarité rurale, et la dotation de solidarité urbaine augmentent chacune de 90 millions d'euros à distribuer. Il y a également la création d'un fonds vert pour soutenir les projets de transition écologique des collectivités, la suppression de la CVAE, et la création d'un filet de sécurité pour aider les collectivités face à l'inflation.

Pour ce qui nous concerne avec l'intercommunalité, les attributions de compensation demeurent au niveau actuel, soit 283 817 €. Pour le FPIC, la commune de Montargis est bénéficiaire d'un montant de 293 844 € et la dotation de solidarité notaire est maintenue à hauteur de 352 197 €. Nous avons fait une petite correction à fin 2022 sur nos dépenses et nos recettes.

Pour ce qui concerne le fonctionnement au niveau des recettes de la fiscalité, les contributions directes, à savoir les produits des impôts et les revenus supplémentaires, on table sur 11 608 303 €, soit + 3 % par rapport au compte administratif 2021.

Pour ce qui concerne la fiscalité indirecte, c'est-à-dire les attributions de compensation, la dotation de solidarité communautaire, le FPIC, les taxes pour utilisation du service public et du domaine, taxe sur l'électricité, les impôts sur les spectacles, taxe sur la publicité et taxe additionnelle des droits de mutation, on table sur 1 691 661 €, soit une baisse de 9 % par rapport au compte administratif 2021.

Pour les recettes de fonctionnement et ce qui concerne les dotations, on table sur 8 724 259 € contre un compte administratif à 8 000 497 €, soit une augmentation de 2,7 %, ce qui correspond aux prévisions de la loi de finances. Pour les autres produits, concernant les recettes de fonctionnement, on va arriver à 3 631 000 € contre 2 000 396 €. Dans ces produits, on retrouve le produit des cessions des immobilisations à hauteur de 1 085 000 €. Pour les autres produits, par rapport à 2021, au compte administratif, pas de grosses augmentations particulières, sauf pour les produits exceptionnels qui concernent les aides Covid pour les crèches et puis des remboursements d'assurances suite à certains sinistres.

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, la projection 2022 et les charges à caractère général, on arriverait à 23 449 724 €. Il y a une augmentation du poste à caractère général, c'est-à-dire tout ce qui est énergie. Donc on va arriver à 7 500 000 € : les achats de fournitures administratives, les achats alimentaires, l'eau, tout ce qui est entretien, réparations, contrats.

On passe aux charges de personnel. Pour les effectifs au 31 décembre 2022, on est à 239 titulaires et stagiaires, auxquels il faut ajouter les 117 contrats aidés, apprentis et CDD, donc un total de 356 personnes. Les charges concernant le personnel au 31 décembre 2022 ont un coût annuel, donc salaires et charges patronales de 10 413 612 €. On a également des éléments variables qui sont en projection. Pour ce qui concerne la nouvelle bonification indiciaire, 48 834 €. Pour ce qui concerne le régime indiciaire, 732 372 €, et un montant d'heures supplémentaires projetées à hauteur de 65 514 €.

Pour la section investissement, le détail de recettes est le suivant. Un total de recettes prévues de 11 172 815 € avec un FCTVA, donc TVA sur les investissements, de 657 000 €. Un montant d'emprunt de 4 millions. Les autres recettes, ce sont les subventions, 2 074 000 €, et des opérations sous mandat avec l'Agglo, 4 439 000 €. En ce qui concerne les dépenses d'investissement. Le remboursement de la dette des emprunts représente 1 870 000 €. Le remboursement en capital du EPFLI 205 000 €. Les dépenses d'équipement, dont on va avoir le détail après : 8 000 694 €. Les autres dépenses d'investissement qui concernent le petit mobilier, matériel informatique, le matériel de transport, le gros outillage : 736 000 €. Et les opérations sous mandat avec 4 439 000 €.

Dans les dépenses d'équipements et les grosses opérations, nous retrouvons :

- Les Belles Manières : 3 805 000 €,
- L'École Pasteur : 1 502 000 €,
- La liaison rue Dorée - Pêcherie : 1 000 206 €,
- Nelson Mandela : 1 036 000 €,
- Le Sanitaire Pasteur : 250 000 €,
- Le stade Beraud : 176 000 €,
- Les VRD : 272 000 €,
- Passerelle et ponts : 97 000 €,

- Vestiaire station fleurie : 34 000 €,
- Divers : 253 000 €.

On retrouve notre total de 8 000 694 €.

Toujours dans les sections d'investissement, la structure de la dette et l'encours, on a environ dix prêteurs pour un total de 19 708 000 €. La répartition se trouve en taux fixe à 56 %, en taux variable 29 %, presque 30 %, et en taux basé sur le livret A à hauteur de 13 %, donc un peu panachée. Et en projection au 31 décembre 2022, l'encours de la dette serait de 19 745 827 € hors nouvel emprunt.

Programme pluriannuel d'investissement. Voilà ce qui est prévu et ce qu'on propose sur les cinq années à venir. Donc en 2023, on a besoin d'acquérir un nouveau véhicule pour la police municipale. Les chapitres 20 et 21, c'est tout ce qui est matériel, mobilier : on met une enveloppe de 500 000 €. Les marchés et travaux de voirie : une enveloppe de 100 000 € sur les années. Et le gros morceau serait le pôle enfance du Grand Clos, avec en 2023, un début des études et sur 2024 et 2025, la réalisation du projet. Réhabilitation de l'église Sainte-Madeleine projetée en 2026. Le skate park pour 400 000 € qui sera subventionné quasiment à 80 %, et la sécurisation des ponts en centre-ville pour 460 000 € l'année prochaine. Donc à cela, vous avez les subventions liées à ces programmes et le coût pour la ville qui apparaît en dessous.

La projection du BP 2023, pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement. Au vu de l'augmentation des dépenses, nous tablons sur une réduction des charges à caractère général, il faut qu'on récupère 300 000 € donc on est sur 7 200 000 € moins 4 %. Les charges de personnel augmenteront de toute manière de 1,9 %, 243 000 € environ. Les autres charges de gestion courante sont quasiment stables, elles baissent un peu, mais c'est marginal. Les intérêts de la dette : entre les taux qui augmentent et l'emprunt supplémentaire, on serait au double donc 650 000 €. Les autres dépenses de fonctionnement resteraient à peu près stables. Donc des dépenses réelles à hauteur de 23 820 000 € en nets, plus 171 000 €, donc on limite les augmentations.

Pour ce qui concerne les recettes de fonctionnement, on est en baisse de 1,85 %. Les contributions augmenteraient légèrement. La fiscalité directe, elle, reste stable. Les dotations augmentent un peu. Les autres recettes d'exploitation baisseraient puisque l'école Gambetta a été vendue en 2022.

Les orientations budgétaires, donc projection 2023. Nous prévoyons de dégager une épargne brute de 920 499 € et 1 260 000 € sur 2023. À cela, nous devons rembourser en capital la dette pour 1 870 000 € et 1 894 000 €. Donc nous dégagerons une épargne nette négative de 949 000 € et 663 000 € négatifs pour 2023. Par ailleurs, le FCTVA est en augmentation pour 2023 puisqu'elle est liée aux investissements. Nous bloquerons ou limiterons l'emprunt à 1 019 000 € pour 2023 et d'autres recettes à hauteur de 523 000 €. Le total des recettes d'investissement est de 2 694 023 € et 6 000 731 € en projection 2022. Pour les dépenses réelles d'investissement, qui concernent les investissements, le remboursement du capital, de la dette et les autres dépenses d'investissement, on sera à 9 985 000 € et projections 2023, une réduction des investissements à 4 279 000 €.

Voilà ce qui concerne les chiffres qui vont permettre le débat ce soir.

Monsieur NOTTIN :

La responsabilité du gouvernement est totalement engagée dans ses orientations budgétaires. La France est un pays immensément riche. De super patrimoines explosent : 1 000 milliards d'euros en richesse cumulée pour les 500 plus grandes fortunes. Les dividendes versés battent des records, mais de l'autre côté, les inégalités explosent, alors même que nous comptons déjà 10 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Des millions de Français ne peuvent plus payer leurs factures d'énergie. Le gouvernement, en guise de réponse à l'inflation, préfère distribuer 46 milliards d'euros pour amortir le choc plutôt que de s'attaquer au marché libéralisé de l'énergie. Et que dire de l'attaque en règle contre les collectivités locales et d'abord les communes ? Il faut tirer la sonnette d'alarme contre un nouveau 49.3 contre les territoires. En cause, le nouveau vote du budget, qui rogne largement sur les finances des collectivités. La suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la CVAE, qui rapportait pourtant 7 à 8 milliards d'euros aux collectivités, l'absence de bouclier tarifaire énergie généralisé, la stagnation des dotations, donc en réalité une baisse avec une inflation à 5,6 %, sont autant de signes de l'abandon des communes, communes qui sont pourtant le creuset de la République. En 2012, la dotation globale de fonctionnement s'élevait à 41,4 milliards d'euros au niveau national. Dix ans plus tard, elle n'est plus que de 26,7 milliards d'euros.

La perte des montants versés est abyssale. La loi de finances vient de prévoir seulement 1,5 milliard pour compenser l'augmentation des factures d'énergie pour les collectivités alors que la Fédération des communes concédantes et régies estime que l'inflation des coûts de l'énergie s'élèvera à 11 milliards d'euros pour les communes, soit presque dix fois plus. Pour notre commune, le rattrapage de facturation avec l'ancien fournisseur et l'augmentation des coûts de l'énergie s'élèvent à la somme de 752 000 €, somme à laquelle il faut ajouter 724 000 € de dépenses de personnel supplémentaire liées à l'augmentation de la valeur du point d'indice de 3,5 % des fonctionnaires. Cette augmentation était nécessaire pour les agents territoriaux, sauf qu'elle n'est pas compensée. Résultat : elle se soldera par une charge supplémentaire de 2,3 milliards d'euros pour les collectivités. La hausse des prix, 5,5 %, du jamais vu depuis 1985, va faire augmenter les dépenses annuelles de fonctionnement de plus de 5 milliards d'euros. De nombreuses communes n'auront d'autre solution que d'augmenter la fiscalité ou les tarifs des services, voire de réduire l'offre de ces services. Les investissements subiront également les conséquences. Certains seront différés, d'autres suspendus. Plutôt que de subir cette situation, il faut résister et notre Ville devrait mener campagne pour que le bouclier tarifaire énergétique soit appliqué aux communes.

Face à cette situation inextricable pour les communes, deux voies possibles : soit enfile le costume du bon petit soldat en imposant une politique de super austérité avec des économies partout sur le dos des usagers, soit résister et défendre des services publics qui répondent aux besoins de la population. Visiblement, vous avez choisi la première solution. Vos orientations budgétaires 2023 ne permettront évidemment pas de répondre aux besoins des Montargois, car elles s'inscrivent dans la continuité de la politique de prestige qui est la vôtre depuis 2001. Une politique qui préfère dépenser 10 millions d'euros minimums dans les deux chantiers de l'hyper centre-ville, Belles Manières et place de la République, plutôt que de renforcer les services publics et les investissements dans les équipements publics qui devraient être prioritaires. Vendre une école, acheter une péniche, dépenser des millions d'euros dans des pavés dans l'hypercentre, ce n'est pas répondre aux besoins des habitants. Faut-il vous rappeler que les chiffres clés joints à votre propre rapport indiquent que le taux de chômage est de 28,2 % dans notre ville et que seulement 43 % des ménages montargois paient des impôts ? Concernant les investissements, les éléments du compte administratif 2022 donnés dans le rapport montrent très clairement que la gabegie financière dans des opérations de prestige ravage les finances de la ville alors que les réalisations utiles sont rabotées, ignorées ou différées. C'est la valse des millions qui continue. Montargis, grand luxe, Montargis paillettes. Vous continuez à vouloir faire de Montargis un petit Fontainebleau, pour reprendre l'expression de Monsieur DOOR il y a quelques années. Le déséquilibre entre les dépenses dans l'hyper centre-ville par rapport au reste de la ville est une fois de plus très net. Ainsi, le coût des dépenses pour la passerelle de la Pêcherie est passé de 850 000 € prévus en 2022, contre 1 266 901 € dépensés en réalité. Pire encore pour les travaux place de la République et boulevard des Belles Manières, qui étaient estimés – tout cela est dans votre rapport – à 2 millions et qui sont passés en pratique à 3,8 millions d'euros, soit presque le double. Là aussi, il s'agit d'un véritable puits sans fond pour un chantier dont le côté prioritaire est loin de sauter aux yeux. Au total, la passerelle de la Pêcherie ainsi que les travaux place de la République et boulevard des Belles Manières, représentent un coût de 5 071 995 €, soit 58 % de l'ensemble des dépenses d'équipement pour 2022. Un vrai gouffre. Quant aux travaux du port Saint Roch, certes sous mandat de l'agglomération, là aussi, le coût des dépenses s'accélère avec près de 4,5 millions d'euros. Là aussi, on peut douter du caractère prioritaire d'un port de luxe sur un canal de plus en plus souvent fermé à la navigation à cause des sécheresses. Le tableau concernant le plan pluriannuel d'investissement est quant à lui rétréci de moitié par rapport à l'an dernier. Le tableau de l'an dernier contenait seize programmes, contre seulement sept cette année. Ce qui frappe, c'est qu'après vos travaux de prestige fort coûteux en centre-ville, il n'y a presque plus rien de programmé pour 2023, avec moins de 2 millions d'euros de dépenses d'investissement contre 8 694 000 € en 2022, soit plus de quatre fois moins. Quant aux travaux sur la voirie, les dépenses prévues de 100 000 € par an chaque année jusqu'en 2026 sont ridicules vu l'état de délabrement des trottoirs et des routes dans quasiment toute la ville, notamment les quartiers populaires. Alors que de nombreux Montreuillois se plaignent de nombreux trous et autres nids de poule, le budget que vous projetez de consacrer à la voirie financera au mieux la réfection de quelques trottoirs ou bouts de rue. Visiblement, ce n'est pas une priorité pour vous.

Alors le résultat de toute cette gabegie financière et de ces millions jeté par les fenêtres, c'est la détérioration de la situation financière de notre ville. Tout d'abord, le rapport entre la dette et la capacité d'autofinancement s'est singulièrement dégradé. La durée nécessaire pour le remboursement de la dette explose littéralement en passant de 10,5 ans à plus de 25 ans en 2022. Rappelons qu'elle était de 6,93 années en 2020, ce qui veut dire qu'elle a été multipliée par 3,6 en deux ans. Notre Ville a littéralement explosé le plafond acceptable de 12 ans fixé par la loi de programmation des finances publiques. L'augmentation des factures d'énergie est loin de tout expliquer, car la courbe était déjà en augmentation l'an dernier. Cela questionne à nouveau votre politique de travaux de luxe. Quant à la capacité d'autofinancement nette de la ville, elle est carrément passée dans le rouge en 2021, avec un solde négatif de près de 950 000 € en 2022, contre un solde négatif de 40 000 € en 2021.

L'encours de la dette, c'est-à-dire son montant total, va même fortement augmenter en 2022 en repassant le cap des 22 millions d'euros, comme indiqué lors du dernier Conseil Municipal et contrairement à ce qu'indique votre rapport, qui invoque la somme de 19 millions d'euros en mettant de côté l'emprunt.

Cela fait quand même 3 millions d'euros d'écart. Avec une dette qui repasse largement au-dessus des 22 millions d'euros à cause de vos travaux de prestige, nous retombons dans la très dangereuse spirale de surendettement de notre ville d'il y a quelques années, ce qui traduit un manque d'équilibre, une politique du yo-yo et l'absence d'un véritable plan pluriannuel d'investissements qui permettrait des investissements mieux financés, plus équilibrés, mieux étalés dans le temps et enfin utiles à tous. Les charges financières restent très élevées et vont fortement augmenter en 2023 en passant de 323 000 € à 5 114 000 €. Les charges d'exception liées à la gestion privée des piscines confiées à Récréa continuent de plomber également les finances de la Ville à 939 000 € prévus en 2023. Décidément, on a bien du mal à voir l'intérêt de confier la gestion de nos piscines au privé. Vos investissements somptuaires dans des projets de luxe ; financés en bonne partie par des emprunts, il y en aura encore un nouveau de 1,7 million d'euros en 2023, auront mécaniquement pour conséquence d'augmenter les dépenses de fonctionnement l'an prochain. Car il faut bien rappeler que toute dépense d'investissement financée par de l'emprunt entraîne une augmentation des frais financiers à payer aux banques.

Par contre, s'il y a bien un secteur où il ne risque pas d'y avoir d'augmentation, c'est celui des agents municipaux. La diminution des effectifs de titulaires est constante depuis 2015, alors que le nombre de contractuels explose, au point de représenter 33 % des effectifs municipaux. De 45 à 101 entre 2015 et 2022, ils ont été multipliés par plus de deux. Vous contournez et affaiblissez ainsi le statut de la fonction publique territoriale que vous ne cessez de critiquer. Depuis 2001, date à laquelle vous gérez cette ville, 64 emplois de titulaires ont été supprimés en mairie, soit plus de 21 % des effectifs. Rien que depuis 2019, dix postes de titulaires ont été supprimés, ce qui démontre que ce processus de destruction d'emplois titulaires s'accélère ces dernières années. Le personnel municipal est devenu une variable d'ajustement dans les dépenses de fonctionnement de la Ville. Les heures supplémentaires ont explosé depuis 2015, comme par hasard, au moment où la baisse des postes de titulaires s'est accélérée au profit des contractuels. Cela démontre une bien mauvaise gestion du personnel. Moins de titulaires, explosion des postes de contractuels et une précarité qui se développe : comment s'étonner dans ces circonstances de la colère du personnel de mairie ?

En conclusion, la situation de notre ville est très inquiétante. Tous les indicateurs sont dans le rouge. La dette explose en même temps que les investissements de luxe. Au contraire, notre Ville aurait besoin de solidarité, de fraternité, de justice, d'espoir et d'un rééquilibrage des dépenses dans tous les quartiers de la ville. Il vaudrait mieux réfléchir aux investissements, de façon plus équilibrée sans plomber les finances. Il faut redonner vie aux quartiers de notre Ville, avoir une politique municipale volontaire qui défend le service public et répond au maximum aux besoins concrets du quotidien, notamment en matière d'accès aux soins. Moins de luxe et davantage de choses utiles au quotidien des Montargois. Vous faites malheureusement tout le contraire.

Madame GUITARD :

Merci beaucoup pour cette logorrhée qu'on a déjà entendue 100 fois. Monsieur NOTTIN, je vous félicite d'avoir toujours les réponses à tous les problèmes qui se posent dans la société, au-delà de la France, vous savez tout régler. Je voudrais juste vous poser une question : comment se fait-il que vous n'ayez jamais été élu quelque part ?

Monsieur NOTTIN :

Une bonne intervention parce que vos seules interventions en Conseil Municipal, c'est pour m'attaquer. En fait, vous ne servez qu'à cela, ici. Mais je suis élu comme vous, je vous rappelle.

Monsieur le Maire :

Monsieur NOTTIN, je voudrais vous faire remarquer, vous vous roulez en permanence dans le misérabilisme. Vous adorez la pauvreté, vous adorez les chômeurs, mais ils ne vous ont pas élu. On vous entend toujours vous rouler dans la tristesse et vous n'êtes pas quelqu'un de fraternel. Vous n'êtes pas quelqu'un de joyeux. Vous n'êtes pas quelqu'un qui apporte à la Ville. Vous n'apportez rien à la Ville. Vous devriez être élu à Châlette, Monsieur NOTTIN. Je suis sûr que Monsieur DEMAUMONT aurait beaucoup à tirer de votre expérience et de votre savoir. Je trouve que c'est un gros manque que vous avez fait. En plus, vous payez vos impôts à Châlette, alors allez travailler à Châlette et allez-vous faire élire à Châlette, ce serait beaucoup mieux. Monsieur MASSON.

Monsieur NOTTIN :

S'il vous plaît, Monsieur DIGEON, vous pouvez faire taire vos excités là ou c'est un lynchage ? C'est quoi ? On n'est pas chez Hanouna ici, je pense.

Monsieur MASSON :

Nous avons ici un rapport d'orientations budgétaires qui est dans le brouillard. Alors, bien sûr, il y a le contexte international. Il y a les incertitudes de l'élaboration du budget de la nation par une majorité toute relative. On ne sait pas quand est ce qu'il y aura un 49.3 pour arrêter le budget. J'ai l'habitude d'écouter les gens jusqu'au bout. C'est ce que je dis d'ailleurs à mes élèves : écoutez-vous jusqu'au bout, dans les détails. Il y a toujours du positif dans ce que disent les gens, si on veut bien. Je reprends. Donc il y a bien sûr un contexte international.

Il y a bien sûr le budget de la nation qui est très incertain et cela pèse évidemment sur les projections difficiles pour les communes, toutes les communes, qu'elles soient de droite ou de gauche d'ailleurs. C'est ça que je voulais dire. Mais ce contexte ne représente qu'une partie seulement du flou qui entoure ce rapport d'orientations budgétaires. L'an dernier, il y avait un effort sérieux de mise en perspective sur un certain nombre de chiffres, année après année, que nous n'avons pas eu ici, qui nous ont été présentés.

Je vais parler de l'endettement, bien sûr. À propos de l'endettement et des ressources d'investissement de la commune, il y a eu un petit artifice de présentation à la page 12. Selon vous, l'endettement ne représente que 36 % des recettes d'investissements. En fait, il faut retirer l'opération sous mandat de l'agglomération qui a sa propre logique de financement, qui concerne le port Saint-Roch. Dans ces conditions, on arrive à 60 % des investissements de l'année 2022.

Je vais revenir ici sur l'autorisation d'emprunt de 1,7 million accordée par le Conseil Municipal le 17 octobre. En fait, si l'on suit les projections budgétaires qui ont été faites année après année, vous avez fait passer cette année de nombreuses dépenses qui devaient s'étaler sur l'année également 2023. En fait, vous souhaitez percevoir les subventions, par exemple du Conseil régional à travers le CRST, Contrat régional de solidarité territoriale, qui paie à partir de factures acquittées. De même pour le département et pour l'État. Donc l'essentiel du paiement aura lieu probablement en 2023, peut-être en 2024. Cela nécessite donc seulement une part notable de l'autorisation d'emprunt qui ne concerne que les besoins de trésorerie de 1 à 2 ans et non pas sur les 30 ans pour lesquels vous avez été autorisé à négocier par le Conseil Municipal. Nous avons remarqué également qu'un calcul avait été modifié depuis le dernier conseil. Cela concerne par exemple l'amortissement pour les opérations d'achat porté par l'établissement public foncier Cœur de France, l'EPFLI, qui se monte non plus à 210 000 €, mais à 205 000 €. En un mois, cela a changé de 5 000 €, mais ces 5 000 € nous ont permis d'abonder l'autorisation d'emprunt.

Je note au passage que le conseil n'est pas informé régulièrement des opérations d'achat qui pèsent doublement sur les finances de la Ville. D'abord, les amortissements qui vont augmenter d'année en année et les intérêts d'emprunt. De mémoire, je crois que c'est 65 000 €, les intérêts d'emprunt pour l'EPFLI. Je crois que de mémoire, c'était 4,6 millions d'opérations d'achat qui a été fait par l'EPFLI et j'ai entendu dire qu'il y a eu une opération d'acquisition des locaux de l'ancien Monoprix ou Lidl qui ont été faites pour une somme conséquente. Je note, Monsieur le Maire, que nous ne sommes pas régulièrement informés. On a un endettement caché de la ville qui se rappellera de plus en plus fortement au fil des exercices budgétaires. Si, Monsieur le Maire, le brouillard qui persiste rue du Général Leclerc, c'est vous qui l'entretenez.

Maintenant, pour le projet de budget 2023, je voudrais poser une question concernant les autres charges de gestion courante, notamment une baisse qui n'est pas si insignifiante, une baisse des subventions 2 200 000 € à 2 070 000 €. Quelles seront les modalités d'arbitrage ? Y aura-t-il débat au sein du Conseil ou seulement en commission à partir d'une lettre de cadrage ? C'est une question que je vous pose, Monsieur le Maire, pour les différentes commissions qui auront à arbitrer cette baisse, notamment des subventions.

Et je reviens enfin sur la question des amortissements. Nous avons remarqué à plusieurs reprises que le calcul des amortissements nous semblait sur certains points erroné. Nous l'avions déjà souligné en Conseil Municipal. Madame GUITARD nous avait promis une réunion de travail pour le mois de septembre, octobre, elle n'a toujours pas eu lieu. Alors je voudrais ici répondre d'emblée à l'objection qui nous est régulièrement avancée du changement apporté par la loi du calendrier de paiement des amortissements, qui interviendra au début de l'année prochaine. Cela nécessite une modification du travail des agents de la mairie, comme pour toutes les mairies évidemment. Mais là, il s'agit bien d'une opération distincte qui nécessitera une réunion de travail spécifique. Alors, je veux bien reconnaître, Monsieur le Maire, qu'il n'y a pas plus d'urgences qu'il y a un an. Mais quel est l'intérêt d'attendre ? Nous ne sommes pas dans un contexte électoral. Pourquoi on ne fait pas ce travail de mise à jour, de regarder enfin sereinement toutes les opérations d'amortissement ?

Pour ce qui est du total du projet d'orientations budgétaires, fort imprécis, il ne correspond pas à nos attentes. Faut-il rappeler que les habitants doivent être pris en compte dans la commune la plus pauvre de la région centre ? J'ai vérifié l'Observatoire des territoires, on est à 35 % des habitants qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. Vous mentionnez d'ailleurs un indicateur qui devrait bien nous faire réfléchir : la part des logements vacants, à la page sept, de 14,2 %. C'est le taux de vacance moyen du département de l'Allier. La Creuse, c'est 15,5 %. Voilà, nous sommes une ville, nous ne sommes pas un département rural, ce n'est pas l'échelle d'un département. Et nous sommes à 1h de Paris.

Votre politique d'investissements, Monsieur le Maire, ne rend pas la commune plus attractive et ne répond pas aux besoins des habitants. On aurait par exemple pu investir dans la rénovation énergétique des bâtiments publics et des habitations. Je ne développe pas, mais il n'est pas sûr que les nuages qui s'accumulent au-dessus de nos têtes permettent de relever prochainement ce défi là. Nous voterons contre ce rapport d'orientations budgétaires. Merci.

Monsieur le Maire :

Je vais vous répondre deux, trois petites choses. D'abord, n'ayez pas de fantasmes sur les logements vides. C'est une chose qui existe depuis une vingtaine d'années que nous sommes élus. Ce sont des logements qui ne sont plus utilisés, qui se trouvent principalement au-dessus des commerces.

Levez un peu le nez de la rue ! Les rue Gambetta, rue Général Leclerc et dans toutes les rues commerçantes, au-dessus des magasins, il y a énormément de logements qui sont vides parce que ce sont des réserves des commerces qui étaient autrefois des logements et qui ne sont plus utilisés. Les services de l'État classent ces espaces en logements, cela devrait être autre chose, on l'a contesté. Maintenant, en faisant l'opération Cœur de ville, on va supprimer dans la rue Général Leclerc un certain nombre de logements qui ne sont pas utilisés et on va les réhabiliter. Donc ça, c'est une bonne chose.

Deuxième chose, les amortissements. N'ayez pas de fantasmes non plus là-dessus, soyez rassurés. Les services de la mairie sont les services professionnels. Les services de l'État qui contrôlent notre budget sont des services professionnels et les amortissements sont faits selon les bonnes règles. Madame GUITARD, qui préside la partie financière de la Ville est là aussi en professionnelle pour attester que les choses sont faites dans les règles et je n'ai aucune inquiétude là-dessus.

Quant au reste, malheureusement, on ne peut pas s'exonérer de vos commentaires, qui sont aussi comme Monsieur NOTTIN un peu destructeurs et misérabilistes pour la Ville. La Ville est une ville où il y a du social, ça on le sait. Il y a énormément de logements pour le social. On est à 42 % de logements sociaux à Montargis et il y a forcément des gens en difficulté qui viennent plutôt se mettre à Montargis plutôt que d'aller vivre dans la forêt ou ailleurs, autour de Montargis. Donc, de ce côté-là, la Ville joue son rôle et les choses ne vont pas si mal que ça. On essaye d'y arriver. Ce n'est pas facile tous les jours.

Vous évoquez la politique nationale, je sais que M. Macron voulait prendre 10 milliards dans le budget des collectivités territoriales. La CVAE, on en parle beaucoup, c'est surtout pour les agglomérations, pour les structures intercommunales, mais c'est vrai que pour nous, c'est aussi une inquiétude puisque nous sommes membres de l'EPCI de l'agglomération montargoise. Mais dans l'ensemble, on essaye de conserver nos effectifs, notamment de personnels. Monsieur NOTTIN, on n'a pas du tout remis en cause la politique du personnel, on a les mêmes emplois. Il y a de temps en temps des gens qui ne sont pas titulaires au niveau de leur situation dans les collectivités territoriales, mais ils le deviennent puisqu'ils sont souvent stagiaires et après ils sont intégrés à la fonction publique territoriale. Donc il n'y a pas d'inquiétude à avoir là-dessus. Je ne vois pas où on va chercher 12h à 14h, c'est un mauvais procès de nous dire cela, parce que les choses sont faites avec beaucoup d'humanité et la Ville et les gens qui travaillent pour la ville sont excellents. On n'a absolument pas à se plaindre de la qualité de nos personnels. On a de bons collaborateurs dans la mairie.

Monsieur NOTTIN :

Ce sont plutôt eux qui se plaignent.

Monsieur le Maire :

Non, non, Monsieur NOTTIN, n'exagérez pas.

Monsieur NOTTIN :

Vous vous rappelez la grève l'an dernier ?

Monsieur le Maire :

Une grève de quoi ?

Monsieur NOTTIN :

C'était une grève importante en novembre des personnels des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire :

C'était une grève nationale. Bon, la dernière grève, la semaine dernière, on a eu 12 grévistes sur 400. Monsieur NOTTIN, la semaine dernière il y avait une grève nationale, il y avait douze personnes en grève.

Monsieur NOTTIN :

Je ne vous parle pas de cela.

Monsieur le Maire :
Moi je vous parle de cela.

Monsieur NOTTIN :
Mais oui, mais vous répondez une fois de plus à côté.

Monsieur le Maire :
C'est quoi la grève de l'an dernier ?

Monsieur NOTTIN :
C'était une grève spécifique aux agents des collectivités territoriales, notamment en mairie de Montargis, et en la mairie de Montargis, il y avait eu un préavis de grève déposé par la CFDT, etc. Il y avait eu une mobilisation propre à la ville de Montargis. Vous avez eu plus de 70 grévistes, c'était vos propres chiffres. 65 ou 70. Il y avait eu un rassemblement ici qui était important. Rappelez-vous, Monsieur DIGEON, vous avez une mémoire sélective, ce n'est pas bon.

Monsieur le Maire :
Je l'ai oublié. Allez, on vote. Alors, qui s'abstient ? Qui est contre ?

* *
*

Le Conseil Municipal,
Après en avoir débattu,

PREND ACTE que le débat d'orientation budgétaire 2023 a eu lieu sur la base d'un rapport sur le budget de la Commune ;

VOTE le ROB 2023 du Maire ci-annexé.

Adopté à la MAJORITÉ 24 VOTES POUR.
7 CONTRE (M. BELABBES, M. COLLARD, Mme HEBERT, M. NOTTIN, Mme Éline LEROY, M. Olivier MASSON, M. Alphonse PROFFIT).

| |
|--|
| RÉVISION DU TARIF EN MATIÈRE DE DROITS D'URBANISME : ENCOMBREMENT SUR ESPACE PUBLIC PIÉTON NON ACCESSIBLE A LA CIRCULATION NORMALE DE VÉHICULE MOTORISÉ |
|--|

Par délibération n° 18-134 du 3 janvier 2019, le Conseil Municipal a fixé le tarif d'encombrement sur espace public piéton non accessible à la circulation normale de véhicule motorisé, applicable à compter de janvier 2019.

Le but de cette tarification est :

- * d'une part, d'être en conformité avec l'article L 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, aux termes duquel, toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance,
- * et d'autre part, de contraindre les gestionnaires de chantier à rationaliser leur temps d'installation sur le domaine public. Cela permet d'éviter la présence d'échafaudages, bennes, etc. Qui encombrant le domaine public sans utilité, entraînant des gênes pour les autres usagers.

Il est proposé de procéder à l'actualisation suivante de ce tarif :

| Encombrement sur espace public piéton ne constituant pas un espace de circulation normale pour véhicule motorisé : installation de type | Tarifs 2019 | Tarifs à partir 2023 |
|---|--|--|
| (Présence de l'installation dans une période du lundi au dimanche, de 8h00 à 20h00) * échafaudage au sol, * surplomb par un échafaudage volant ou suspendu, * échelle, * mobilier de chantier (palissade, barrières, cabane...), * nacelle, * benne, * etc. ----- * remboursement par le propriétaire défaillant, de l'installation de protections d'urgence, mise en place dans le cadre de pré péril, compte tenu de la carence du propriétaire. | 36,00 € par semaine (toute semaine entamée est due) | 40,00 € par semaine (toute semaine entamée est due) ----- 150 € par semaine civile (selon définition article L 3122-1 du Code du travail) entamée |

Conformément aux dispositions de l'article L 2125-1, sont exonérés du paiement de la redevance, hors pré péril :

- * l'installation par l'État d'équipements visant à améliorer la sécurité routière,
- * travaux concernant un service public qui bénéficie gratuitement à tous,
- * travaux de conservation du domaine public lui-même,
- * exercice des missions des services de l'État chargés de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics,
- * travaux relatifs à une infrastructure de transport public ferroviaire,
- * occupation par association à but non lucratif qui concourt à la satisfaction d'un intérêt général.
- * Intervention pour le compte de la commune.

Ne sera recevable une demande d'annulation d'autorisation, que celle signalée par écrit, avant le début de la date pour laquelle elle a été demandée.

Les réclamations présentées a posteriori, ne permettant pas de constater la non-utilisation de l'autorisation à la période sollicitée, ne seront ainsi pas prises en compte.

*

* *

Monsieur le Maire :

Donc dossier numéro six. Monsieur VAREILLES, révision du tarif de matières de droits d'urbanisme, encombrement sur l'espace public.

Monsieur VAREILLES :

En 2019, le Conseil Municipal avait fixé le tarif d'encombrement sur l'espace public piéton, donc dans les zones piétonnes, et nous vous proposons aujourd'hui d'actualiser ce tarif qui n'avait pas augmenté les deux années précédentes. Donc l'actualisation suivante est proposée. En ce qui concerne les échafaudages, nacelles, bennes, etc., le tarif de 2019 était de 36 € par semaine et il passerait à 40 € par semaine à partir du 1^{er} janvier de l'année prochaine. Dans la situation d'un propriétaire défaillant pour le compte duquel nous avons dû intervenir pour mettre en place des dispositifs de sécurité, ce remboursement serait fixé à 150 € par semaine civile. C'est quelque chose qui n'existait pas l'an passé. Il y a un certain nombre d'exonérations qui sont prévues par les textes pour le paiement de cette redevance. Cela concerne tout ce qui est installé par l'État, tout ce qui concerne un service public, le domaine des associations à but non lucratif, le transport ferroviaire, etc. Donc nous vous proposons d'actualiser ce tarif dans les conditions que je viens d'exposer.

Monsieur le Maire :

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

* *

*

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

ADOPTE le tarif et ses conditions ci-dessus définies, applicables à compter du 1er janvier 2023.

Adopté à la MAJORITÉ 25 VOTES POUR.

4 CONTRE (M. BELABBES, M. COLLARD, Mme HEBERT, M. NOTTIN)

2 ABSTENTIONS (Mme Éline LEROY, M. Olivier MASSON).

FISCALITÉ D'URBANISME : FIXATION DU TAUX POUR LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

La taxe d'aménagement (articles L 331-1 à L 331-4 du code de l'urbanisme) s'applique de plein droit à Montargis, la commune étant dotée d'un Plan Local d'Urbanisme.

Elle s'applique sur les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature et est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager ou par le responsable d'une construction illégale.

Elle est exigible, à l'achèvement des travaux soumis à autorisation en application du code de l'urbanisme, du fait de la fusion depuis le 01/9/2022 des obligations déclaratives, avec celles liées aux changements fonciers.

Les redevables doivent accomplir leurs obligations déclaratives afférentes aux taxes d'urbanisme et à leur taxe foncière, sur leur espace « Gérer mes biens immobiliers » (GMBI) du portail fiscal impots.gouv.fr.

Le montant de la taxe est calculé en fonction de la valeur forfaitaire au m² de la construction avec la formule suivante :

(surface taxable x valeur forfaitaire x taux communal).

La valeur forfaitaire découle du tableau suivant et sera révisée chaque année par le ministère, par référence au coût de la construction de l'INSEE :

| Types d'opération | Valeur forfaitaire | Valeur forfaitaire suite à abattement de 50 % | Unité de référence |
|---|--------------------|---|---|
| Constructions | | | |
| Régime général | 820 € | | Par m ² de surface (art 1635 quater H CGI) de plancher close et couverte, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 mètre, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment, déduction faite des vides et trémies |
| Logements ou locaux d'hébergement bénéficiant de prêts aidés (PLUS, PLA, LES, PSLA, PLS, LLS) ou d'un taux de TVA réduit | | 410 € | Par m ² de surface (art 1635 quater I CGI) |
| locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes - Les premiers 100 m ² - Au-delà des 100 premiers m ² | 820 € | 410 € | Par m ² de surface (art 1635 quater I CGI) |

| | | | |
|--|-------------------------------|-------|---|
| - Locaux à usage industriel et leurs annexes - Locaux à usage artisanal et leurs annexes - Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale - Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale | | 410 € | Par m ² de surface (art 1635 quater I CGI) |
| Installations et aménagements | | | |
| Tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs | 3 000 € | | Par emplacement (art 1635 quater J CGI) |
| Habitations légères de loisirs | 10 000 € | | Par emplacement (art 1635 quater J CGI) |
| Aires de stationnement non comprises dans une surface close et couverte Majoration possible sur délibération | 2 000 € jusqu'à 5 000 € | | Par emplacement (art 1635 quater J CGI) |
| Bassin des piscines | 200 € | | Par m ² de surface (art 1635 quater J CGI) |
| Panneaux photovoltaïques au sol | 10 € | | Par m ² de surface (art 1635 quater J CGI) |
| Éoliennes supérieures à 12 m | 3 000 € | | À l'unité (art 1635 quater J CGI) |

Son taux est défini par le Conseil Municipal, dans une fourchette devant varier entre 1 et 5 %.
Le taux définit depuis la délibération n° 11-84 du 4 novembre 2011, est de 3 % sur l'ensemble du territoire communal.

*
* *

Monsieur le Maire :

Monsieur VAREILLES, le taux de la taxe d'aménagement.

Monsieur VAREILLES :

La taxe d'aménagement s'applique aux opérations de construction, reconstruction, agrandissement de bâtiments ainsi qu'un certain nombre d'aménagements. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager. Elle est désormais exigible à l'achèvement des travaux depuis une réforme récente. Le montant de cette taxe est calculé en fonction d'une valeur forfaitaire au mètre carré de construction à laquelle on applique un taux communal et une surface taxable.

Cette valeur forfaitaire est révisée chaque année par l'État, en référence à l'indice du coût de la construction de l'INSEE. Les valeurs forfaitaires suivantes existent. En ce qui concerne le régime général des constructions, la valeur forfaitaire est de 820 € par mètre carré de surface de plancher, avec des abattements à cette valeur forfaitaire de 50 % pour tout ce qui concerne les logements aidés, tout ce qui concerne également les locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes pour les 100 premiers mètres carrés, donc une valeur de 410 € au lieu de 820 €. Idem pour les locaux à usage industriel. Des valeurs forfaitaires spécifiques pour les tentes, les caravanes et les mobil-homes de 3 000 €. 10 000 € pour les habitations légères de loisirs. 2 000 € pour les aires de stationnement. 200 € pour les bassins des piscines. 10 € pour les panneaux photovoltaïques au sol et 3 000 € pour les éoliennes supérieures à douze mètres de hauteur, je crois qu'on n'en a pas beaucoup à Montargis.

Le taux, lui, est défini par le Conseil Municipal et il varie dans une fourchette de 1 à 5 %. Jusqu'à présent et depuis 2011, à la suite d'une délibération prise par le Conseil Municipal, ce taux est de 3 %. Il vous est proposé de le fixer à 5 % à compter du 1er janvier.

Monsieur le Maire :

5 %, c'est le taux maximum, on n'ira pas au-delà. Je vous rappelle qu'on a des communes de l'agglomération. Je pense à Châlette, à Conflans, à Corquilleroy et Saint-Maurice-sur-Fessard qui sont à 5. À 4, on a Vimory, Villemandeur, Pannes. Et puis Amilly, Cepoy, Chevillon, Lombreuil, Montargis actuellement sont à 3. Mormant ainsi que Solterre sont à deux. Cela nous fera un tout petit peu de gratte en plus quand il y aura des programmes immobiliers. Ce n'est pas négatif pour les finances de la Ville parce que si on peut jouer un peu là-dessus. Madame LEROY.

Madame LEROY :

J'ai du mal à comprendre l'intérêt de cette augmentation dans ce contexte économique difficile pour tous. Certes, la commune a besoin d'argent, mais est-ce vraiment à notre avantage d'augmenter de la sorte le taux de la taxe d'aménagement ? Après avoir fait les calculs, comme décrit dans la proposition qui nous est faite de fixer le taux à 5 % au lieu des 3 % précédents, cela représente pour l'aménagement d'une surface habitable de 50 mètres carrés, une augmentation de la taxe de 820 €.

Monsieur le Maire :

Mais non, il y a 100 mètres carrés d'exonérés, vous n'avez pas lu ?

Madame LEROY :

Je peux finir ? Pour une surface habitable de 100 mètres carrés, une augmentation de 1 610 €. Je vous épargne les autres calculs. Monsieur le Maire nous a dit en commission et encore à l'instant que cela permettait de s'aligner sur les taux des communes qui nous sont frontalières. Mais avons-nous vraiment le même intérêt ? Montargis est une commune d'une petite superficie avec peu de possibilités d'aménagement dans le contexte d'une ville qui voit son cœur mourir à petit feu malgré ses projets ambitieux. Est-ce de cette façon que la commune souhaite donner envie d'aménager dans sa Ville ?

Monsieur le Maire :

Mais bien sûr, la commune a un emplacement exceptionnel au bord de l'eau. On a des avantages et on espère qu'on va les exploiter pour ça. Des votes pour ? Contre ?

* *
*

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré ;

FIXE dorénavant le taux de la taxe d'aménagement à 5 % à compter du 1er janvier 2023.

Adopté à la MAJORITÉ 24 VOTES POUR.

6 CONTRE (M. BELABBES, M. COLLARD, Mme HEBERT, M. NOTTIN, Mme Éline LEROY, M. Olivier MASSON)

1 ABSTENTION (M. Alphonse PROFFIT).

DÉSFFECTATION - DÉCLASSEMENT 2 PLACES DE PARKING - 41 RUE GAMBETTA À MONTARGIS (AN 710)

Le Maire expose que l'association APF France handicap a acquis les ex-locaux de l'ANPE et du CHAM, au sein de la copropriété Sainte Agnès, au 39 rue Gambetta à Montargis, pour y installer les services du Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés - Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAMSAH-SAVS) et de logements inclusifs pour 11 résidents, rattachés au fonctionnement de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de Lorris.

Dans le cadre de ses travaux d'aménagement, APF France handicap a exprimé le 4 avril 2022, le souhait d'acquérir 2 places de stationnement en sous-sol (parking communal en délégation de service public avec Indigo), pour permettre l'aménagement de sa cuve d'ascenseur PMR.

Par courrier reçu le 07 septembre 2022, Indigo, délégataire de ce stationnement en ouvrage, a accepté la suppression de ces 2 places de stationnement, identifiées sur le plan ci-après.

En préalable, il convient de procéder aux constatations de droit.

*
* *

Monsieur VAREILLES :

Alors l'Association des paralysés de France a acquis des locaux qui sont situés rue Gambetta, dans la copropriété Sainte-Agnès, dans les anciens locaux de l'ANPE et du CHAM. L'APF va créer un service d'accompagnement médico-social pour des adultes handicapés ainsi qu'un service d'accompagnement à la vie sociale et des logements inclusifs pour 11 résidents. Ces résidents seront pour leur gestion rattachée à la MAS, la Maison d'accueil spécialisée de Lorris, qui est gérée par l'APF. Dans le cadre des travaux d'aménagement, l'APF a souhaité acquérir deux places de stationnement dans le sous-sol géré par Indigo, donc un parking communal, et cela pour permettre l'aménagement d'une nouvelle cuve d'ascenseurs, des ascenseurs plus grands que ceux qui existent actuellement, puisqu'il s'agit d'ascenseurs accessibles aux personnes à mobilité réduite qui composeront donc la totalité des résidents de ces locaux. Indigo a accepté la suppression de ces deux places et il vous est en conséquence proposé dans un premier temps de désaffecter les deux places de stationnement et dans un deuxième temps, de les déclasser du domaine public communal. Elles sont situées au sein d'une copropriété privée, je le rappelle. L'expertise des domaines a été reçue et la proposition d'achat de l'Association des paralysés de France est de 20 000 € net pour la ville, hors frais divers qui seront également pris en charge par l'association.

Monsieur le Maire :

Tout le monde est pour ? Je vous remercie.

* *
*

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉSAFFECTE les 2 places de stationnement, identifiées dans le plan ci-joint, situées dans la propriété communale cadastrée AN 710-709-507-508, du service public, et anticipe cet état de fait, pour une situation effective au jour du démarrage de chantier d'APF France handicap (projeté en février 2023).

APF France handicap confirmera cette date au moins 1 mois avant le démarrage des travaux.

DÉCLASSE du domaine public communal, à toutes fins utiles, ces 2 places de stationnement, situées en ouvrage, au sein d'une copropriété privée.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

VENTE DE 2 PLACES DE PARKING – 41 RUE GAMBETTA À MONTARGIS (AN 710)

Le Maire expose que le Conseil Municipal a précédemment désaffecté et déclassé du domaine public communal, les 2 places de stationnement du sous-sol du parking communal délégué à Indigo, au 41 rue Gambetta à Montargis, pour permettre à APF France handicap, d'aménager la cuve d'ascenseur PMR des locaux achetés pour l'installation des services du Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés – Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAMSAH-SAVS) et de logements inclusifs pour 11 résidents, rattachés au fonctionnement de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de Lorris.

APF France handicap a fait part de son accord le 4 avril 2022 pour acquérir ces 2 places pour 20 000 € nets ville, avec prise en charge par APF, des frais de notaire, de géomètre, de modification du règlement de copropriété, d'assemblée générale pour modification du règlement de copropriété, de diagnostics immobiliers.

Vu l'accord d'Indigo, délégataire de ce stationnement en ouvrage, du 07 septembre 2022 ;

Vu la délibération n° 22-134 du 15 novembre 2022, désaffectant et déclassant du domaine public communal, les 2 places de stationnement du sous-sol du parking communal cadastré AN 710, au 41 rue Gambetta à Montargis ;

Vu l'expertise n° 2021-45208-74962 de France Domaine du 13 octobre 2021 prorogée le 14 novembre 2022 sous le n° 2022-45208-80897, jusqu'au 13/10/2023 ;

*
* *

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer à son Premier Adjoint, en cas d'empêchement, à signer l'acte de vente,
À APF France handicap, ou toute personne morale ayant le même objet qu'elle déléguerait à cet effet,

Pour 20 000 € nets ville,

Les 2 places de stationnement du sous-sol du parking communal délégué à Indigo, au 41 rue Gambetta à Montargis (AN 710),

Avec constitution d'une servitude de passage par le parking pour accès à trappe technique d'APF France handicap, et servitude prenant en compte les passages de réseaux dans l'espace devenant privatif d'APF.

L'acte sera rédigé pour le compte de la Ville par l'étude Saint Roch.

AUTORISE la mise à disposition à APF France handicap en février 2023 pour démarrer son chantier.

DIT que seront à la charge de l'acquéreur les frais d'acte, de diagnostics immobiliers, de géomètre, de modification du règlement de copropriété, d'assemblée générale pour modification du règlement de copropriété.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

PROGRAMMATION ET TARIFS DES ACTIVITÉS séniors 2023

Le Maire rappelle que la Ville de Montargis organise différentes activités, gratuites ou payantes, à l'intention des retraité(e)s de Montargis.

Le retraité a droit, à partir de 60 ans, à une participation gratuite par an parmi les activités « au choix » proposées et cela sans conditions de revenus. Dans la mesure des places disponibles, chacun peut, en outre, participer aux autres activités « au choix », en acquittant le tarif décidé par le Conseil Municipal.

Il propose d'arrêter le programme d'activités ci-dessous pour l'année 2023.

MODIFIE le tarif des activités « au choix » définies ci-après à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suit :

| | TARIFS 2019 | TARIFS 2020 | TARIFS 2021 | TARIFS 2022 | TARIFS 2023 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Seconde activité au choix pour les Montargois | 49 € | 49 € | 49 € | 49 € | 51 € |
| activité au choix pour les non montargois selon la disponibilité de place | 65 € | 65 € | 65 € | 65 € | 69 € |

MANIFESTATION LIBRE

- **PIÈCE DE THÉÂTRE AVEC LE COMITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA SEMAINE BLEUE : SAMEDI 1^{er} OCTOBRE 2023** au Tivoli.
- **RÉUNION DE PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS séniors 2024 : JEUDI 23 NOVEMBRE 2023** à la salle des fêtes.

ACTIVITÉS « AU CHOIX »

Le calendrier des activités séniors pour 2023 est en cours d'établissement. Les dates seront communiquées ultérieurement.

- **APREMONT-SUR-ALLIER : 1 date à programmer sur 2023**
 - Visite guidée du village
 - Découverte du pont canal du Guétin
 - Déjeuner au restaurant
 - Découverte libre du parc floral
- **AMIENS : 2 dates à programmer sur 2023**
 - Petit-déjeuner
 - Promenade commentée en barque dans les hortillonnages
 - Visite guidée de la cathédrale Notre-Dame
 - Déjeuner au restaurant
 - Visite guidée du vieil Amiens
- **MALESHERBES/PITHIVIERS : 1 date à programmer sur 2023**
 - Visite guidée de l'atelier-musée de l'imprimerie (Malesherbes)
 - Déjeuner au restaurant
 - Visite guidée de la gare de Pithiviers mémorial de la Shoah
- **VERSAILLES : 2 dates à programmer sur 2023**
 - Visite guidée des grands appartements du château
 - Temps libre dans les jardins
 - Déjeuner au restaurant
 - Visite guidée du Petit Trianon et son jardin anglais
- **REPAS SPECTACLE : DIMANCHE 22 OCTOBRE 2023 à la Salle des Fêtes**
- **COLIS DE NOËL : Distribution du MARDI 5 au MERCREDI 6 DÉCEMBRE 2023**
- **COLIS DE NOËL HOSPITALISÉS : Distribution les 12, 13, 14 et 15 DÉCEMBRE 2023**
- **REPAS DE NOËL : LUNDI 25 DÉCEMBRE 2023**

ACTIVITÉS PAYANTES

Le calendrier des activités séniors pour 2023 est en cours d'établissement. Les dates des activités suivantes sont à titre indicatif. En attente de validation par les prestataires

En cas d'annulation d'un participant, l'assurance ne couvrant pas le transport en autocar, le remboursement du déplacement se fera uniquement sur présentation d'un justificatif médical ou d'un certificat de décès en cas de deuil familial

- **DÉJEUNER SPECTACLE – CABARET DIAMANT BLEU : Jeudi 30 mars 2023**
BASE 49 PERS. – 97 €
- **CROISIÈRE SUR LE RHÔNE : voyage de 6 jours/5 nuits du 26 avril au 1^{er} mai 2023**
BASE 30-34 PERS. – 1 232 € (acompte de 200 € à verser à l'inscription en 2022)
supplément de 395 € pour une cabine individuelle.

JOUR 1 : MONTARGIS/LYON

- Déjeuner en cours de route
- Embarquement à Lyon et navigation vers le sud
- Cocktail de bienvenue
- Dîner, soirée animée et nuit

JOUR 2 : LES BAUX-DE-PROVENCE/ARLES

- Petit-déjeuner
- Découverte des Baux-de-Provence
- Déjeuner
- Visite guidée d'Arles
- Temps libre
- Dîner et nuit

JOUR 3 : ARLES/PORT SAINT-LOUIS/MARTIGUES

- Petit-déjeuner
- Tour panoramique de la Camargue
- Visite d'une manade avec démonstration
- Déjeuner
- Temps libre à Martigues
- Dîner et nuit

JOUR 4 : AVIGNON/VIVIERS

- Petit-déjeuner
- Visite guidée d'Avignon
- Visite du Palais des Papes
- Déjeuner
- Tour panoramique jusqu'à Vallon-Pont-d'Arc
- Dîner et nuit

JOUR 5 : VIVIERS/TAIN L'HERMITAGE

- Petit-déjeuner
- Découverte du Vercors
- Dégustation de vins
- Déjeuner
- Tour panoramique au col du Rousset/Vassieux-en-Vercors/La Chapelle-en-Vercors/Pont-en-Royans
- Dîner, soirée de gala et nuit

JOUR 6 : LYON/MONTARGIS

- Petit-déjeuner
- Visite panoramique de Lyon
- Déjeuner

- **LE CANTAL : voyage de 2 jours/1 nuit sur mai 2023**
BASE 30-34 PERS. – 291 € + 29 € pour chambre individuelle

JOUR 1 : MONTARGIS/GARABIT/SAINT-FLOUR/MURAT

- Petit-déjeuner en cours de route
- Déjeuner au restaurant à Garabit
- Visite guidée du Viaduc de Garabit
- Découverte commentée de Saint-Flour
- Tombola (spécialités gastronomiques locales)
- Dîner et nuit à Murat

JOUR 2 : PARC DES VOLCANS D'Auvergne/MONTARGIS

- Petit-déjeuner
- Découverte commentée du volcan cantalien
- Visite guidée de Salers
- Déjeuner
- Découverte guidée du site de Buron de Salers
- Dégustation de fromages (cantal et salers) et de Gentiane

- **ESCAPADE FRANC-COMTOISE : voyage de 3 jours/2 nuits en juin 2023**
BASE 30-34 PERS. – 556 € + 68 € pour chambre individuelle

JOUR 1 : ROUTE VERS LE JURA

- Petit-déjeuner en cours de route
- Déjeuner au restaurant à Arc-et-Senans
- Visite chez un vigneron et dégustation
- pot d'accueil, dîner et nuit à l'hôtel

JOUR 2 : JOURNÉE DU HAUT DOUBS HORLOGER

- Petit-déjeuner
- Croisière sur les méandres du Doubs
- Visite des bassins et de la chute du Saut du Doubs
- Déjeuner au restaurant
- Visite guidée de l'horlogerie à Morteau
- Visite chez un tuyé (ferme typique pour fumer les charcuteries) et dégustation
- Dîner et nuit

JOUR 3 : JOURNÉE EN REVERMONT/MONTARGIS

- Petit-déjeuner
- Visite d'une fruitière à comté
- Visite du village Château-Chalon
- Déjeuner au restaurant
- Visite de l'abbaye de Baume les Messieurs

- **LA CÔTE DE GRANIT ROSE : voyage de 4 jours/3 nuits en septembre 2023**
BASE 30-34 PERS. – 599 € (+113 € pour chambre individuelle)

JOUR 1 : ROUTE VERS LA BRETAGNE

- Petit-déjeuner et déjeuner en cours de route
- Découverte commentée de la Vallée des Saints
- Dîner et nuit à l'hôtel à Pleumeur-Bodou

JOUR 2 : LES 7 ÎLES/LA CÔTE DE GRANIT ROSE

- Petit-déjeuner
- Promenade en mer autour des 7 îles, réserves ornithologiques
- Déjeuner
- Découverte guidée de la côte de granit rose
- Visite d'une biscuiterie et dégustation
- Promenade sur le sentier des douaniers
- Dîner et nuit

JOUR 3 : L'ÎLE-DE-BRÉHAT/HISTOIRE ET TRADITIONS BRETONNES

- Petit-déjeuner
- Embarquement pour l'île de Bréhat
- Temps libre sur l'île
- Déjeuner
- Découverte du site naturel de Plougrescant
- Visite de Tréguier et de sa cathédrale
- Dîner, soirée dansante et nuit

JOUR 4 : DINAN/MONTARGIS

- Petit-déjeuner
- Visite de Dinan
- Promenade en petit-train touristique
- Déjeuner

- **CARNAVAL DE NICE ET FÊTE DU CITRON À MENTON : voyage de 6 jours/5 nuits en février 2024** BASE 30-34 PERS. – 1 127 € (acompte de 200 € à verser à l'inscription en **septembre 2023**) supplément de 230 € pour une chambre individuelle.

JOUR 1 : MONTARGIS/NICE

- Petit-déjeuner et déjeuner en cours de route
- Installation à l'hôtel, dîner et nuit.

JOUR 2 : NICE ET LE CARNAVAL

- Petit-déjeuner
- Visite guidée de Nice
- Déjeuner
- Bataille de fleurs
- Dîner au restaurant
- Corso carnavalesque illuminé
- Nuit

JOUR 3 : LA FÊTE DU CITRON À MENTON

- Petit-déjeuner
- Visite de l'exposition d'agrumes dans les jardins de Bioves
- Déjeuner
- Corso de la fête du citron
- Dîner et nuit

JOUR 4 : MONACO

- Petit-déjeuner
- Visite guidée de la Principauté
- Relève de la Garde
- Déjeuner
- Visite du musée océanographique
- Dîner

JOUR 5 : GRASSE/LES GORGES DU LOUP/SAINT-PAUL-DE-VENTE

- Petit-déjeuner
- Visite d'une parfumerie de Grasse
- Visite de la ville
- Passage par les Gorges du Loup
- Déjeuner
- Visite de la cité fortifiée de Saint-Paul-de-Vence
- Dîner et nuit

JOUR 6 : NICE/MONTARGIS

- Petit-déjeuner
- Déjeuner en cours de route

*

* *

Monsieur le Maire :

Pour la programmation et tarifs des activités séniors, Madame DURY, s'il vous plaît.

Madame DURY :

Alors, on va voyager un petit peu, cela va nous changer. Donc comme tous les ans, il est proposé le programme ci-après : des diverses activités gratuites au choix ou payantes, destinées à l'ensemble des retraités de la ville de Montargis et organisées par le service séniors. Le retraité a droit, à partir de 60 ans, à une participation gratuite par an parmi les activités au choix proposées, et cela sans condition de revenus. Dans la mesure des places disponibles, chacun peut participer aux autres activités au choix, en acquittant les tarifs suivants. Il est proposé de modifier tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023, tarifs qui n'ont pas bougé depuis 2019. Donc de 49 € pour les activités au choix pour les Montargois on passe à 51 € et hors Montargois, de 65 à 69 €.

Monsieur le Maire :

Cela fait 4 % et 6 % sur quatre ans. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

* *

*

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré

*Adopté à la MAJORITÉ 27 VOTES POUR.
4 ABSTENTIONS (M. BELABBES, M. COLLARD, Mme HEBERT, M. NOTTIN).*

**REVALORISATION DE LA TARIFICATION DES REPAS ET DES ANIMATIONS AU FOYER-RESTAURANT
ÉMILE COUSIN**

| | <u>Tarifs depuis 2019</u> | <u>Tarifs au 01/01/2023</u> |
|---|---------------------------|-----------------------------|
| TARIF A (retraités de plus de 60 ans de la commune, et invités de moins de 16 ans) | 5,30 € | 5,50 € |
| TARIF B (retraités de l'AME) | 7,00 € | 7,50 € |
| TARIF C (repas amélioré) | 10,50 € | 11,00 € |
| TARIF D (Retraités hors AME et invités de plus de 16 ans) | 9,00 € | 9,50 € |
| TARIF E (alcools, apéritifs) | 1,15 € | 1,20 € |
| TARIF G (café, infusions, boissons) | 0,80 € | 0,85 € |
| TARIF H (part de gâteau) | 1,95 € | 2,00 € |
| TARIF L (personnel communal) | 6,00 € | 6,20 € |

| | <u>Tarifs depuis 2019</u> | <u>Tarifs au 01/01/2023</u> |
|---------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| ANIMATIONS : | | |
| *Concours divers | 6,00 € | 6,50 € |
| *Bal | 8,00 € | 8,00 € |
| *Animation exceptionnelle | 6,50 € | 8,00 € |

| | <u>Tarifs depuis 2019</u> | <u>Tarifs au 01/01/2023</u> |
|---|---------------------------|-----------------------------|
| DÉPLACEMENTS : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> dans les limites de la Ville (<i>Aide à la mobilité pour venir au foyer ou effectuer des démarches administratives</i>) | Gratuit | Gratuit |
| <ul style="list-style-type: none"> sorties extérieures (Paiement du tarif de la visite ou sortie et participation au transport par tranche de 25 km) | 1,65 € | 1,65 € |

*
**

Madame DURY :

Il s'agit de la revalorisation de la tarification des repas et des animations du foyer restaurant Émile Cousin. L'actualisation du tarif des repas l'est pour les trois dernières années. La dernière variation est intervenue en 2019. Elle varie de 1,2 % par an, donc cela fait 3,7 % sur les trois ans pour les retraités montargois et à 2,3 % par an pour les retraités de l'AME. Je rappelle que le coût du repas comprend la matière alimentaire, mais aussi le coût du personnel d'administration, de cuisine et de salle, ainsi que les frais d'amortissement du bâtiment et du matériel, de l'entretien et de l'énergie. L'ensemble peut être chiffré à trois fois le montant demandé. Je pense que ces informations vous amèneront à valider les propositions qui vous sont faites.

Monsieur le Maire :

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

* *

*

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré*

ACCEPTE la nouvelle tarification des repas et des animations au foyer – restaurant Émile COUSIN.

Adopté à la MAJORITÉ 27 VOTES POUR.

4 CONTRE (M. BELABBES, M. COLLARD, Mme HEBERT, M. NOTTIN).

CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DU LOIRET

Le décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique modifie les dispositions concernant la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale et ceci afin de répondre aux différents enjeux auxquels sont confrontés désormais les services de médecine préventive.

Le service de médecine préventive dont dispose le centre de gestion du Loiret, a pour but de répondre à nos attentes en la matière. L'adhésion nécessite la signature d'une nouvelle convention.

Ce service du centre de gestion du Loiret assure notamment les missions suivantes :

- La surveillance médicale des agents ;
- La prévention globale en santé et sécurité au travail.

En vertu des dispositions législatives et réglementaires qui suivent, la convention actuelle prend fin au 1^{er} janvier 2023 par avenant de résiliation.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.251-5 et suivants ;

Vu l'article L812-3 du Code général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive de la fonction publique territoriale par le décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 18-146 en date du 03 janvier 2019 portant sur l'adhésion à la médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret ;

Vu les conditions de la convention d'adhésion au service de prévention, santé et sécurité au travail ;

Considérant qu'il est nécessaire que le personnel de la mairie de Montargis bénéficie d'une surveillance médicale ;

Considérant que la participation à ce dispositif participe au bon fonctionnement des services de la commune ;

Considérant la nécessité de se mettre en conformité avec les dispositions du règlement européen 2016/679 (Règlement général sur la protection des données RGPD) et la loi Informatique et Libertés ;

*

* *

Monsieur le Maire :

Alors, convention d'adhésion au service de médecine préventive de gestion du Loiret. Le service de médecine préventive dont dispose le Centre de gestion du Loiret a pour but de répondre à nos attentes en matière de santé au travail. L'adhésion nécessite la signature d'une nouvelle convention. Ce centre de gestion du Loiret assure notamment les missions suivantes : surveillance médicale des agents, prévention globale en santé, sécurité. Il s'agit simplement de proposer au Conseil Municipal de signer l'avenant pour mettre fin à la convention actuelle et de signer la nouvelle convention. Voilà, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

* *
*

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant pour mettre fin à la convention actuelle
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention

*Adopté à la MAJORITÉ 30 VOTES POUR.
1 ABSTENTION (Mme Éline LEROY).*

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CRÉATIONS DE POSTES

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article 313-1,

Vu le tableau de l'effectif des postes,

Vu les déclarations de vacance et/ou de création de postes faites auprès du Centre de Gestion,

Considérant les besoins justifiés du multi-accueil Dom Père et du service enfance-affaires scolaires,

Il est proposé de créer :

- 1 poste d'Éducateur de Jeunes Enfants de classe normale à TC (soit 5 postes créés)
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à TC (soit 17 postes créés)

*
* *

Monsieur le Maire :

Modification du tableau d'effectifs, création de deux postes. Vous les avez là : un poste d'éducateur de jeunes enfants de classe normale et un poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe, soit 5 et 17 postes créés. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

* *
*

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré

- **ADOPTE** ces propositions, ainsi que la modification du tableau des effectifs ;
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous documents à ce dossier ;
- **PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique ;
Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ;
Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public RECIA ;
Vu l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution ;
Vu la délibération n° 18-013 du 15 février 2018 d'adhésion au GIP RECIA ;
Vu la délibération n° 21-032 du 12 avril 2021 relative au projet du socle numérique pour les enfants scolarisés en CM1 et CM2 en collaboration avec l'éducation nationale ;
Vu la convention de déploiement de l'ENT primOT dans les écoles du 1er degré de l'enseignement public de la région Centre-Val de Loire ;
CONSIDÉRANT que le GIP RECIA est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif ;
CONSIDÉRANT que l'adhésion au GIP RECIA ouvre droit au bénéfice de l'ensemble des services proposés ;
CONSIDÉRANT que toute modification de la convention relative au(x) service(s) souscrit(s) feront l'objet d'avenants ;

*
* *

Monsieur le Maire :

Dernier sujet, Madame HOUDRÉ, l'additif numéro un concernant le déploiement de l'ENT primOT dans les écoles du 1er degré de l'enseignement public de la région Centre-Val de Loire.

Madame HOUDRÉ :

Suite au déploiement du socle numérique qui est en cours dans les écoles primaires de Montargis, l'ENT a été mis en place en complément du programme proposé. L'ENT primOT a été conçue par un éditeur en concertation avec le rectorat de l'Académie de Tours et d'Orléans. Il est proposé par GIP RECIA, notre Groupement d'intérêt public, pour un engagement d'une durée de trois ans à compter de la date de signature de la convention. À partir de primOT, il y a des services qui sont proposés à la fois pour les parents, à la fois pour les professionnels et à la fois pour les collectivités. Le coût pour une année scolaire de primOT est de 45 € TTC par classe plafonnée, c'est-à-dire qu'au-delà de six classes, on est sur un forfait de 230 € TTC par école. L'ensemble des écoles élémentaires et des groupes scolaires de la ville seront donc concernés, Pasteur en école simple. Nous avons également fait une demande auprès des écoles maternelles Girodet et Grand Clos. Girodet souhaite adhérer, Grand Clos ne le souhaite pas. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire et son représentant à signer la convention et les éventuels avenants de la convention et tout document à venir.

Monsieur PROFFIT :

Je n'ai rien compris, c'est quoi primOT ?

Madame HOUDRÉ :

PrimOT est un espace numérique de travail qui est proposé aux directeurs d'école.

Monsieur le Maire :

C'est le nom, c'est un produit qui s'appelle primOT.

Monsieur PROFFIT :

C'est pour les élèves ? C'est pour les parents ?

Madame HOUDRÉ :

C'est pour les classes, c'est ce que je vous ai dit. C'est ni plus ni moins un carnet de liaison numérique. C'est ce que vous avez, primOT, pour les enfants en collège. Donc il sert à la fois pour les enseignants, il sert à la fois pour la collectivité, pour diffuser un certain nombre d'informations en urgence, et il sert aux familles également.

Monsieur le Maire :

Il y a le marché bon de commande pour le matériel qui a été voté tout à l'heure. Monsieur MASSON.

Monsieur MASSON :

Excusez-nous, parce qu'on n'a pas vu ce point-là en commission tout de même. Donc il y a des écoles qui ont refusé et d'autres non. Je ne connais pas, je suis dans le second degré, je suis au collège, je connais bien PRONOTE etc. Les questions que cela pose aussi pour les relations avec les parents, etc. Bref, les écoles ont le choix ou non ? Je voudrais bien avoir une explication là-dessus. Et pourquoi certaines ne le souhaitent pas ?

Madame HOUDRÉ :

Cela a été proposé dans le cadre du plan du socle numérique, donc cela a été proposé à toutes les écoles qui avaient des classes de troisième cycle. Les groupes scolaires qui ont à la fois maternelle et élémentaire, ont d'office l'accès à ce produit-là, puisqu'au-dessus de six classes, c'est 230 €. Qu'on en ait cinq, six, douze ou quinze, c'est 230 € pour l'école. Il nous restait pour mettre toutes les écoles sur le même plan, deux écoles qui ne sont que des écoles maternelles, à savoir Girodet et Grand Clos. On a demandé à ces deux directrices si elles souhaitaient accéder à cet ENT. Girodet nous a dit oui et Grand Clos nous a dit non, l'équipe enseignante ne souhaite pas pouvoir bénéficier de l'ENT, tout simplement.

Monsieur le Maire :

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

* *
*

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes de la convention de déploiement de l'ENT primOT dans les écoles du 1er degré de l'enseignement public de la région Centre-Val de Loire ;
- **AUTORISE** le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes aux contributions relatives aux services souscrits par la collectivité/organisme public ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants aux conventions ou tous documents en ce sens.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

-=-=-

Monsieur le Maire :

Monsieur MASSON, vous aviez une question, je cherche votre papier. « Nous imaginons aisément qu'un point de communication du maire portera sur l'opération annulée de vente du Plateau, rue Dorée. Si ce n'est pas le cas, nous demanderons l'inscription de ce point à l'ordre du jour ». Je n'ai rien à vous dire, la vente est toujours indiquée dans le site de la ville. Nous attendons les visiteurs nombreux, Monsieur MASSON m'avait annoncé que vous aviez beaucoup d'acheteurs, donc on aimerait bien que vous nous les apportiez. Madame PETAT est à votre disposition pour vous faire visiter le ban et l'arrière-ban de ce local qui est très intéressant à voir.

Monsieur MASSON :

Juste, nous n'avons jamais dit que nous avions des acheteurs. En ce qui concerne les citoyens, les Montargois, non. S'il vous plaît. Suite à la médiatisation de cette affaire, nous avons reçu de votre part un certain nombre de documents qui expliquent les démarches que vous aviez faites. Monsieur le Maire, je note d'abord un point de dissimulation. Le 30 juin, vous avez reçu une proposition ferme de la part de Monsieur NEYRAT. Vous n'en informez pas le Conseil Municipal le 11 juillet, lors d'une délibération qui vous accorde la mise en vente du bien. La publicité est minimale. Pas d'affichage sur place, vous ne donnez pas de mandat aux agences et au notaire. Le fait d'afficher sur place et d'avoir évidemment bien sûr des gens curieux fait partie du jeu que connaissent bien les agences immobilières ou les notaires. Alors si vous voulez mettre cela en vente, faites-le avec suffisamment de publicité. Je vois d'ailleurs sur la commission, il faut aller vraiment dans l'onglet urbanisme, à vendre. L'image qui est donnée ne reprend pas la géographie actuelle, c'est-à-dire qu'on ne voit pas le passage. C'est une photo Google assez ancienne et il n'y a pas le passage actuel. Donc il va falloir actualiser cette photo. Ce serait bien, ce serait possible. Attendez, ce n'est pas fini.

Vous n'avez pas fait d'action en faveur de la commune. Le 22 août, vous recevez l'estimation des domaines qui vous dit c'est 138 000 €, plus ou moins 10 %, sans compter d'ailleurs les travaux qui, depuis, ont été engagés, pris en charge par la commune. Oui, 10 % maximum. Donc vous envoyez un courrier aux acquéreurs le 25 août en demandant 124 200 €. Vous ne dites pas 138 000 €, non, en dessous, ce n'est pas légal. On a le courrier. M. NEYRAT, Mme MALET, le 10 octobre vous répondent « pas tout de suite ». Alors nous, personnellement, on n'a aucune objection à une vente à une entreprise ou à une personne qui peut avoir des liens avec la mairie, à condition que toutes les règles soient appliquées. Il a fallu, Monsieur le Maire, au dernier Conseil Municipal, que j'intervienne pour que Monsieur MALET sorte de la salle pour qu'on applique ce qui avait été écrit. C'est à vous, Monsieur le Maire, de garantir que les règles s'appliquent.

Pourquoi je fais cette intervention ? C'est le troisième point. Il va falloir sécuriser tout le monde, Monsieur le Maire, à commencer par les acheteurs. Les cellules commerciales qui se trouvent dans la rue du général Leclerc, les logements qui se trouvent au-dessus qui ont été acquis par l'EPFLI avec un mandat de la mairie, il y a bien un moment où il faudrait qu'elles soient mises en vente. Et bien sûr, la mairie aura son mot à dire et va intervenir là-dessus puisque vous avez donné le mandat à l'EPFLI. Donc il faut sécuriser tout le monde, rassurer les partenaires institutionnels de l'opération Cœur de ville, je pense à l'EPFLI, je pense à l'État, je pense au conseil départemental, au conseil régional, à l'agglomération montargoise, et à offrir des garanties aux citoyens au sens large. La transparence, Monsieur le Maire, est à l'ordre du jour. Il faut la mettre à l'ordre du jour. Merci.

Monsieur NOTTIN :

Monsieur DIGEON, normalement, il faut bien une nouvelle délibération à partir du moment où la vente a été annulée. Elle avait été autorisée par une délibération, il faut bien maintenant une nouvelle délibération.

Monsieur le Maire :

La délibération a été prise en faveur de la vente. Si l'acheteur se rétracte, la vente est toujours d'actualité. On n'est pas engagé plus que cela. On a accepté la transaction. D'ailleurs, ce n'est pas évident que d'ici six mois, on n'accorde pas à Monsieur NEYRAT. Si vous nous le dites, on le fera. De toute façon, il ne reviendra pas, parce qu'il n'a pas envie d'avoir du bruit sur son entreprise avec cette affaire-là. Vous avez été suffisamment désagréables et désobligeants les uns les autres, si c'est que cela qui vous amuse... Je réponds, Monsieur MASSON. Les leçons de morale, vous pouvez vous les remballer dans votre poche, on a tout fait en transparence. Le 30 juin, à 9h, quand Monsieur NEYRAT a fait une offre, c'était Monsieur NEYRAT à titre de sa société. J'ai interrogé les Domaines comme je devais le faire pour savoir quelle était la valeur retenue pour ce bâtiment puisqu'on ne l'avait pas encore fait. Dans l'état d'un logement qui n'était plus un logement, c'était un local, on va vous emmener le visiter un jour, vous allez voir dans quel état c'est. À part le clos et le couvert, il n'y a rien. C'est un truc qui est tout brut de brut, il n'y a vraiment rien, il faut aménager tout ça. Ça, c'est encore une autre affaire. On ne va pas rester là-dessus. Maintenant, il faut qu'on arrive à vendre cette affaire. Je ne sais pas si on arrivera à la vendre un jour, mais pour le moment, la vente est bloquée. La mairie ne va pas en mourir. Simplement que l'on continue à terminer les travaux, je ne sais pas quand est-ce que cela va se terminer, on est en cours de finition des travaux. Le toit et les murs extérieurs sont en train de se faire. Ce sont des marchés qui avaient été placés. D'ailleurs, quand la vente a été passée et là, vous êtes désobligeant aussi, il est bien écrit que le clos et le couvert seront assurés puisqu'il y a une rénovation complète de l'extérieur de l'immeuble qui est en train de se faire. Elle se termine conformément au plan qui avait été pris. Alors, vous êtes un petit malin en me regardant avec de gros yeux, Monsieur MASSON. Je ne me sens absolument pas visé. De toute de façon, vos supputations sont désagréables, mais elles ne me touchent pas parce que je sais qu'on est droit dans nos bottes et là-dessus, on est tranquille, il n'y a aucun problème. Je pense qu'on en a terminé avec cette affaire-là. On reprendra nos discussions dans un mois pour les délibérations. Je compte sur vous pour être aussi désagréable que vous savez l'être et je vous souhaite une bonne soirée.

* * *



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Secrétaire de séance,
Dominique BABIN.

Benoît DIGEON,
Maire de Montargis,